

On the third day of August in the year
of our Lord one thousand eight hundred and thirty eight
Before the undersigned Public Notaries for the Province of
Lower Canada residing in the City of Montreal personally
appeared Arthur Webster of Meadow Bank in the
Seigniory of Isle Jesus in the District of Montreal
Esquire, Curator duly appointed to the Vacant Estate
succession of the late Simon McTavish in his life time
of the City of Montreal in the said District Esquire of the
one part; and the Honourable Joseph Masson of the said
City of Montreal Merchant Signior in possession of
the Seigniory of Verrebonne in the said District of the
other part which said parties did declare unto the
said Notaries as follows, that is to say—

Whereas in & by a certain act or deed of as-
signment from the said Arthur Webster in his said
capacity to the said Joseph Masson executed & passed this
day before the Undersigned Notaries, it was declared that the
assignment hereby made was so made in Consideration
of the sum of five shillings Current Money of Lower
Canada received by the said Arthur Webster and for other
good & sufficient considerations not set forth in the said
Acte.

And

And whereas the said parties consider it Expedient to declare what such considerations were and are. Now therefore these presents witness that the said Joseph Masson hath and by these presents he doth promise and oblige himself to pay to the said Arthur Webster in his said capacity in Twelve Months from this date the sum of Two hundred & fifty pounds Current Money aforesaid, without Interest which sum when paid shall be in full of the consideration for the said assignments made by the said Act or Deed of assignment hereinbefore mentioned. It is however agreed by and between the said parties hereto, that if the said Arthur Webster in his said capacity shall require payment of the said sum of money before the expiration of the said term of Twelve Months, he shall be entitled to demand the same on giving to the said Joseph Masson one weeks previous notice and allowing the discount of the said sum of money for such portion of the said term of Twelve Months as shall remain unexpired at the end of the said one weeks previous Notice.

And for the Execution of these presents the said parties have elected their domiciles at their respective places of residence above mentioned.

Done

Done and Passed at Montreal
aforesaid in the Office of Henry Griffin one of
the said Notaries on the day Month Year first above
written in the afternoon signed by the said parties
with us the said Notaries after being duly read.

(signed) A. Webster

— — — Joseph Masson

(signed) Thomas. J. Peltier — H. Griffin
A.D.B. *C.S.B.*

A True Copy of the original minute
remaining of record in my Office.

H. Griffin

AB

On this day the twenty first of March one
thousand eight hundred and thirty nine Before
the said same Notaries appeared Arthur
Webster to give above named who declared to
cancel and make void the foregoing Obligation
and every clause therein, and doth hereby
convene to discharge the Honorable Joseph
Masson his late legal representation of &
from the same for ever.

Done and passed at Montreal on the day
and year above written in the afternoon
and signed with us after being duly read &

(signed) A. Webster

(3) Thomas J. Peltier H. Griffin AB
A True Copy one word obliterated

H. Griffin AB

3 August 1838.

Obligation

by

The Hon. Jos. Mayson

in favor of

Arthur Webster Esq; as
Curator to the vacant estate
of the late S. M. Savish.

Copy. st
Cancelled 21 Mar: 1839

H. Griffin
&
T. J. Pelton } witness

On this third day of August in the
 year of Our Lord one thousand Eight hundred and
 Ninety eight - Before the undersigned Public Notaries duly
 commissioned and sworn in and for the Province of
 Lower Canada, residing in the City of Montreal in
 the said Province - Personally appeared Arthur Web-
 ster, of Meadow Bank, in the seigniory of Isle Jesus
 in the District of Montreal, Esquire, Curator duly
 appointed to the vacant Estate & succession of the
 late Simon McTavish, in his life time of the City of
 Montreal, in the said District, Esquire, who in his said
 capacity & for & in consideration of the sum of five
 shillings Currency of Lower Canada, to him in hand
 paid - the receipt whereof he doth hereby acknowledge,
 and for other good and sufficient considerations, ac-
 knowledged and confessed to have assigned transferred
 and made over, and by these presents he doth assign,
 transfer, and make over, but without any guarantee
 or recourse whatsoever, except of & for his, the said Arthur
 Webster's own personal acts & deeds, except de ses propr
faits et promesses, to the Honourable Joseph Masson,
 of the said City of Montreal, Merchant, Seignor in pos-
 session of the Seigniory of Terrebonne in the said District,
 of the fiefs Laplaine & Lacorne in the said seigniory,
 present, accepting for himself, his heirs and assigns, all
 and

and every the arrears of lods & ventes and cense-rentes and
of all other seigniorial rights and dues, including mill
accounts, accrued within the said seigniories & fiefs, and
grown due & owing to the said Estate & succession of the
late Simon McTavish up to the seventeenth day of
December in the year one thousand eight hundred & thirty
two, when the said Seigniorys and Fiefs were purchased
& acquired by the said Joseph Masson at Sheriff's Sale,
and all judgments obtained in favor of the said Estate
& succession for any such arrears, rights & dues, together
with all interest & costs of suit then under the said
judgments, (of which said arrears & judgments the said
Arthur Webster, hath before the execution of these pre-
sents and in so far as the same are known to him, fur-
nished the said Joseph Masson with general statement,
a copy of which numbers one & two are hereunto annexed
without however guaranteeing the correctness of the said
statements) the whole to be by the said Joseph Masson
and at his own Costs, charges & risk, recovered received
and disposed of as of his own proper monies; and to
that end the said Arthur Webster, in his said capacity,
doth by these presents put place & subrogate the said Jo-
seph Masson in all devery the rights actions, privileges
and hypotheces of the said Estate & succession of the said
late Simon McTavish in & to the premises giving & granting
unto



List of Debts due the Estate of
the late Simon McTavish Esq. for seignioral dues within the
Seignory of Terrebonne.

	Led: B. fo:	Livres	Sous	R. L. S. L:
Joseph Clement	64	43	14	36 $\frac{1}{4}$
Alexis Collard	"	290	15	368
Joseph Beauspré	65	93	18	369
J. B. Labelle	"	53	1	3 $\frac{1}{4}$
Joseph Simoqrs	66	293	18	3 $\frac{1}{2}$
Joseph Bourgne	"	244	12	3 $\frac{1}{3}$
William Kell	67	255	1	3 $\frac{1}{4}$
Louis Mounet	"	536	5	380
Ant. Valiquette	68	165	5	390
Pascal Gagnon	70	30	3	400
Michel Faillon	71	43	13	405
V. Jacques Rocheon	125	76	9	508
Franc. Ouellette	126	319	17	509
J. L'Archevêque	79	60	4	41 $\frac{1}{2}$
Youssaint Pepin	80	11	15	418
J. B. Dufrene	81	41	12	419
Joseph Wallingsford	104	254	7	41 $\frac{1}{2}$
Michel Renaud	183	113	18	1059
Youssaint Therrier	186	86	18	443
J. B. Larase	218	196	0	688
J. Meneclier	227	168	-	658
Youssaint Simoqrs	310	51	5	Sunday Emplace.
Jacob Smith	313	53	12	23
Joseph Graville	313	44	16	25
		Livres	3551	18

		3551	18	
James Newton	314	28	12	26
Joseph Robillard	316	40	14	35
Joseph Levesque	319	314	3	24
Janoir, parfut	"	50	9	40
Pierre Labelle	320	58	0	43
Felix Pigeon	321	165	4	45
Joseph Briere	324	202	4	58
J.B. Labelle	325	688	4	71
Austin Cuvillier	335	70	0	158
Amable Brien	344	231	5	180
Plefat. Riquette	346	231	4	183
Joseph Dubois	347	178	18	156 185}
Pierre A Trudeau	349	630	2	187 238}
Plefat Mioille	"	30	7	190
Joseph Zelnette	350	96	0	191
Joseph Lamoureux	352	24	18	200
William Morisson	353	147	0	203
Leon Clement	356	123	0	208
Charles Labelle	357	39	2	211
F. La Marier	360	62	19	236
Joseph Malbeuf	364	20	8	117
Augustin Servais	365	31	18	122
Abner Bagg	367	303	3	149
Francois Tarvie	368	276	-	237
Francois Dufour	369	192	-	241
Louis Vaillamourt	"	248	-	242 245 250}
Joseph Dierwicht Albert	370	361	3	
Joseph Robillard pere	372	82	6	249
J. Francois Mounet	"	185	18	252
		8665	5	



Debts due the Estate of late S. M. Savish

331	Pierre Fortin		59	8			
355	D. S. Fraser		-	-	398	7	-
359	Wm M. Kay Estate of		-	-	138	-	
376	Pierre Desorme		63	8	-	-	1834
378	Joseph Roy						
389	M'Chenzie Beskine & Co late firm of F. & A.		-	-	13135	12	
402	La Fabrique de Terrebonne				83	-	
	Jean Vezina St Rose	{			600		Mortgage pay ^{ble} in
214	And ^{re} Vaillencourt		122	16	12255	19	7 Ann. Int. w ^t Interest from 1833.
	Over		3161	18	38630	19	
			3284	14	37875	18	Add Bal. " due on Phil
					3284	14	Lip Shavelon & James Scott's
					41160	13	Suggmt. 19 Ap ^r 1836 with
	former List				10504	12	interest & costs. —
					51665	4	

Statement N°1 referred to in the annexed
Assignment Identified by the signatures of
the parties thereto and us Notaries.

Montreal this 3rd August 1838

J.S. A. Webster

— Joseph Masson

(A true copy) Thomas J. Peltier M.P. — H. Griffin M.P.

(A true copy)

H. Griffin

Joseph Dufour	3 ⁴ / ₃	8665	5	
André Dubé	3 ⁴ / ₃	121	7	353, 3 ⁴ /0
Charles Tostin	3 ⁴ / ₄	242	-	254
William Houston	3 ⁴ / ₅	23	17	1019
Joseph Lamoureux	3 ⁴ / ₇	82	10	640
Charles Fréchon	3 ⁴ / ₄	113	17	521 ¹ /
André Lacape	3 ⁴ / ₅	23	17	-
J. W. Freeman	3 ² / ₉	156	8	128
Ignace Duelos	2 ⁶ / ₆	88	6	728
Joseph Duelos	2 ⁶ / ₁			
do	2 ⁶ / ₂	593	2	1054
Joseph Charbonneau	2 ⁶ / ₀	72	17	724
Joseph Fréchon	105	113	-	470 - 474
Surplus	10.504	12		

Statement No 2 referred to in the annexed assignment
 identified by the signatures of the parties thereto and of us Notaries
 Montreal 3rd August 1838

(signed) A. Webster

--- Joseph Masson

(signed) Thomas J. Pelton --- H. Griffin
 (N.B.) (N.B.)

True copy
 H. Griffin
 M.

unto the said Joseph Masson full and ample power to
that effect; And to assist the said Joseph Masson in re-
covering the debts hereby assigned to him, the said Arthur
Webster in his said capacity doth promise to transfer
make over to the said Joseph Masson, so soon as the
permission or order of the Court of King's Bench for the
said District of Montreal to that effect can be obtained,
all such books of account relating to the said debts
hereby assigned as may be deemed necessary towards ef-
fecting the recovery thereof, and in the mean time to
give him the said Joseph Masson all reasonable
communication thereof

And for the execution of these presents the
said parties hereto elect their respective domiciles, at
their respective places of residence above mentioned.
Whereas promising &c. obliging &c. renouncing &c.

Done and Passed at the said City of
Montreal in the office of Henry Griffin one of the un-
dersigned Notaries on the day Month Year first above
written in the afternoon signed by the said parties with
us the said Notaries after being duly read-

(signed) A. Webster
— — — Joseph Masson

(signed) Thomas J. Pelton — — H. Griffin
(N.B.) (N.B.)

A True Copy of the original minute remain-
ing of record in my office

H. Griffin M.P.

3^o August 1838

Transfer &c

from

Arthur Webster Esq.
Counsel to the executors
of the late J. Anstruther

To

See Recd. Ch. Masson

Cong

Cancelled to date

21st March 1839

On this twenty first day of March eighteen hundred
and thirty nine before the same Notaries appeared
Arthur Webster and the Honorable Joseph Masson
parties in the Within act of Transfer named who
declared to cancel revoke & make void for ^{and} hereafter the
within act of transfer and every obligation promise and
covenant therein contained & do discharge each other
from the same for ever as also a certain obligation
made of even date passed before us Notaries on the
third day of August last past and which is also hereby
acquitted and discharged for ever made from the said
Hon. Joseph Masson to the said Arthur Webster Dated
at Montreal on the day & year above written and
signed with us after being duly read.

(signs) Joseph Masson

Arthur Webster

2^d Thomas Pitts A.P. Griffis R.P.

A true copy - the word "our" is first
intended -

H. Griffis R.P.

28.6.34

DISTRICT
DE
MONTRÉAL. } QUILLAUME QUATRE, par la Grace de DIEU,
 Roi du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de
 la Foi.

A Jean B. Gariépie, aubergiste de
Lachenay —

L.S.

Défend aux dans l'Action

Il vous est enjoint et ordonné de payer au Demandeur la somme de £ 60 16 0,
cours actuel, exprimée dans la Déclaration ci-dessus, ensemble celle de of dit cours,
pour le montant des frais ; ou de comparaître, soit en personne, ou par quelqu'un chargé de
votre pouvoir, par devant les Judges de notre Cour du Banc du Roi, en la Chambre d'Audience, à
Terrebonne Jeudi le troisième jour d' juillet prochain,
à Neuf heures du matin, auquel jour le contenu de la demande faite contre vous dans la Déclaration
sera entendu et jugé définitivement ; faute de quoi vous serez condamné par défaut.

TEMOIN l'Honorable GEORGE PYKE, un des Judges de notre dite Cour, à Montréal,
le 28^e jour d' juin — 1834, en la 4^e année de notre Règne
(Vraie Copie.)

(Signé,) MONK & MORROGH, P. B. R.

Monk & Morrogh P. B. R.

DISTRICT }
DE
MONTREAL.

No 27.

COUR DU BANC DU Roi. -- Termé Inferieur.

Le 28th jour de Juin 1814

Arthur Webster de Meadow Bank dans la
Seigneurie de l'île Jésus, Ecuyer, curateur
duement élu à la succession vacante de feu
Simon Mc Gash, décédé en son vivant, Ecuyer
de Montréal — Demandeur

Jean-Baptiste Gariépie, aubergiste de Lachenay —
Defendeur

Le Demandeur poursuit le Défendeur pour la somme de seize
chelins, sept deniers, courant, pour
séavage au moulin de Terrebonne et
balance de compte, ainsi qu'il appert
au compte ci-jointé

Laquelle dite somme, quoique souvent demandée, reste due, pourquoi le Demandeur
requiert jugement, avec dépens.

Mons. J. W. Garippi Doit à la brasserie de feu S. W. Smith
1832.

Avril 21	Balanç de à un autre date	L. - .8
	pour le sciss de 2 Billots	2.14
21	:	9 -- .
28	-	1 -- .

Devins 19.18

=1617.

DISTRICT
DE
MONTREAL.

COUR DU BANC DU ROI.—Terme Inférieur

Le 28^e jour de Juin

1834

Arthur Webster de Meadowbank dans la paroisse de l'île
des Sœurs à la succession vacante de son père
me Lévié d'après son vivant à Montréal David

Jean-Baptiste Gariépie Auberge de Lachenay —
defz

L^e Demand^{eur} poursuit l^e Désende^{ur} pour la somme de deux francs,
Sept deniers court pour usage au moulin
de Terrebonne & Falanc de Compte ainsi
qu'il appart au Compte ci arrimé —

Laquelle dite somme, quoique souvent demandée, reste due, pourquoi l^e Demand^{eur}
requiert jugement, avec dépens.

DISTRICT
DE
MONTREAL.

QUILLAUME QUATRE, par la Grace de DIEU,
Roi du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de
la Foi

A Jean-Baptiste Gariépie aubergiste
de Lachenay —

Défend^{eur} dans l'Action

Il vous est enjoint et ordonné de payer au Demand^{eur} la somme de £ " 16/-
cours actuel, exprimée dans la Déclaration ci-dessus, ensemble celle de 6/-
dit cours, pour le montant des frais ; ou de comparaître, soit en personne, ou par quelqu'un chargé de
votre pouvoir, devant les Juges de notre Cour du Banc du Roi, en la Chambre d'Audience, à
Terrebonne Jeudi le Troisième jour de Juillet prochain
à NEUF heures du matin, auquel jour le contenu de la demande faite contre vous dans la Déclaration
sera entendu et jugé définitivement ; faute de quoi vous serez condamné par défaut.

TEMOIN l'Honorable GEORGE PYKE, un des Juges de notre dite Cour, à Montréal,
le 28^e jour de Juin — 1834, en la 5^e année de notre Règne

Hon. George Pyke

Territoire 1834

B. R. TERME INFÉRIEUR.

No. 27

arthur webster

2

jean learie

Ret. 3^e Juillet 1834

£ n 16/7. sc

Mr. Gryffin pr. Demdr.

Mr. pr. Défdr.

Except.

Pl.

Dem. Inc.

Preuve au

Faits et Articles

Serment Décis.

Jugement pour

TEMOINS examinés en cette Cause.
examines en ce
Alloué.

FRAIS.

		£	s.	d.		£	s.	d.
Pour le Demandeur.					Pour le Demandeur.			
Pour le Défendeur.					Pour le Défendeur.			
		£				£		

Pour le Demandeur

Pour le Défendeur

Aux fins de procéder à

Rapport le

Mons. H B Garneau Doit à la Succession de feu J. McSwain
832 Mars 21 - Balancé due à cette date C. - 8-
Pour le Siège de 2 Billots. 2.14
Avril 21 " 9 - 15.3
28 " 1 - 1.13

Lire 14.18

de Lachmeyer-Ambaziste —

Ganipii Sachemayes

S. P. Loring



Mr. Felix Robicheau - Lumbourne - Shoemaker
 & the Estate of the late Simon McAvish - Dr.
 for 15 Years Rent - from 1818 to 1832 - of lot in Village of
 Lumbourne described in N.L.C. folio 219 - at 1. £ per A. - 15-
 - does or enters on his purchase from
 Louis Linoeux & wife 28 Sept 1828

Not. Linoeux $\frac{1}{2} \text{ A. of } 100\text{d}$ 84.-

Interest from Contract 2.8

12 Wks. flour from Mills -	19 Feb 1830	$\frac{1}{2} \text{ A.}$	48-
6 - Gabourage	27 Mar ..	21-	15-
1 - Wheat	17 April ..	—	7-
1/2	1 May ..	—	<u>10.10</u> 80.10
			£. 167.13

Up - Paid on ac. 25 Oct 1830 125.2

	Balance	£. 42.11
10dt. Wheat from Mills -	25 June 1830	$\frac{1}{2} \text{ A.}$
2 -	13 July -	510. 14
1 -	14 Aug -	— 7-
4 - Gabourage	19 Nov -	211. 10-
4 -	15 Dec	— 10-

$\frac{1}{2} -$ Peas 210 - $\frac{1}{2} -$ Mt. Gab. 15 - 11 Feb 1831	— 3.15-	
$\frac{1}{2} -$ —	22 -	2.10

10 - Oats	12 Mar .	<u>35-17.10</u> 71.15
---------------------	----------	-----------------------

30 - Gabourage	12 April 210 -	75-
6 - Oats	20 -	415 - 10.10

4/2 - Gabourage	7 Dec	13.10
1 Board	—	10

30 Wks. Wheat	17 -	516 - 148 - <u>299.10</u>
-------------------------	------	---------------------------

Carris forward		£. 411. 16
--------------------------	--	------------

Acc't. b/c. from?

Jan. 10

2 M. W. Wheat from Mills 17th Jan 1832. 6.12 13.44
1 - 18 - - 6.12 14.16

4 planks & 12 spikes furnished on his account
for completing a Canal across the Strait
at his Room.

J
P. 408. 12

C.

By Cash of John McGregor 221. 8

Balance 18 April 1832 217. 14

acknowledged by him as payable in One
Month's presence of G. Hardy and Jacob McGregor.

1 1/2 M. Gabonegar - 18 April 1832. 4. 6.
Leines 220. 14

~~29. 6.~~

J. Robichaud

DISTRICT
DE
MONTREAL.

COUR DU BANC DU ROI.—Terme Inferieur

Le 24 — jour d' Juin — 1834

Arthur Webster de Meadow Bank, Daurier Siegneur
de l'île Perus Eaux Curateur duquel, Élu à la Succession
vacante desd' feux M^e Favish décédé en son vivant
Ex^r. de Montréal

Félix Robichaud de Terrebonne Shoemaker
Cordonnier

Le Demandeur poursuit le Désendue pour la somme de Neuf Heures
Six chelus Cour. Balance des droits Siegneurs
des sur la terre située dans Siegneurie de
Terrebonne & pour effets vendus & levies
alui dit défendeur laquelle Balance le demandeur
a reconnu devoir & promis payer au demandeur
toute auri qu'il est détaillé au compte ou-
ital ci annesi qui fait partie de la déclaration
du demandeur

Laquelle dite somme, quoique souvent demandée, reste due, pourquoi le Demandeur
requiert jugement, avec dépens.

DISTRICT
DE
MONTREAL.

QUIELLAUME QUATRE, par la Grace de DIEU,
Roi du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de
la Foi

A Félix Robichaud de Terrebonne
Cordonnier

Désendue dans l'Action

Il vous est enjoint et ordonné de payer au Demandeur la somme de £ 9 - 6 - 0
cours actuel, exprimée dans la Déclaration ci-dessus, ensemble celle de 7/8
dit cours, pour le montant des frais ; ou de comparaître, soit en personne, ou par quelqu'un chargé de
votre pouvoir, par devant les Juges de notre Cour du Banc du Roi, en la Chambre d'Audience, à
Terrebonne le Troisième jour d' Juillet prochain
à NEUF heures du matin, auquel jour le contenu de la demande aîte contre vous dans la Déclaration
sera entendu et jugé définitivement ; faute de quoi vous serez condamné par défaut.

TEMOIN l'Honorable GEORGE PYKE, un des Juges de notre dite Cour, à Montréal,
le 24 — jour d' Juin — 1834, en la 4^e année de notre Règne

Munk Murphy

June — 1834

B. R. TERME INFÉRIEUR:

No. 21.

Arthur Webster

Félix Robichaud

Ret. 3. Juillet 1834

£ q. 6. o d'ont sag;

Mr. Giffard pr. Demdr.

Mr. pr. Défdr.

Except.

Pl.

Dem. Inc.

Preuve au

Faits et Articles

Serment Décis.

Jugement pour

L'assumption

TEMOINS examinés en cette Cause.
Alloué.

FRAIS.

Pour le Demandeur.	£	s.	d.	Ordre, -----	£	s.	d.
				Signification, -----			
				Subpœna, -----			
				Copies, -----			
				Signification, -----			
				Alloué aux Témoins,			
				Crieur,			
				Serment Décisoire, -----			
				Signification, -----			
				Règ. pr. Faits et Art.			
				Signification, -----			
				Règle de Cour, -----			
				Signification, -----			
				Ecritures et Product.			
				Procureur, -----			

Pour le Demandeur

Pour le Défendeur

Aux fins de procéder à

Rapport le

DISTRICT
DE
MONTREAL.

COUR DU BANC DU ROL. — Terme Inférieur.

Le 24^e jour de Janvier 1834

Arthur Webster de Meadow Bank Faust Seigneur de l'île Jesus Emeur Curateur devant la question vacante de feu Simon Mc Laverie décédé en son vivant Emeur de Montréal devant

Félix Robichaud de Terrebonne Gordonnier de la

Le Demandeur poursuit le Défendeur pour la somme de Neuf livres six shillings court Balance des droits Seigneuriaux sur la terre située en la Seigneurie de Terrebonne & pour effets vaudus & levres alii dit défendeur Laquelle Balance le défendeur a reconnu devoir & promis payer au demandeur le tout aussi quel est détaillé au Comptoir oustat ci annexé qui fait partie de la déclaration demander

Laquelle dite somme, quoique souvent demandée, reste due, pourquoi le Demandeur requiert jugement, avec dépens.

DISTRICT
DE
MONTRÉAL. { GUILLAUME QUATRE, par la Grace de DIEU,
Roi du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de
la Foi

A Félix Robichaud de Terrebonne
cordomier _____

L.S.

Défend ~~au~~ dans l'Action .

IL vous est enjoint et ordonné de payer ~~au Demandant~~ la somme de £ q. 6-a
cours actuel, exprimée dans la Déclaration ci-dessus, ensemble celle de ~~7/8~~
dit cours, pour le montant des frais ; ou de comparaître, soit en personne, ou par quelqu'un chargé de
votre pouvoir, par devant les Judges de notre Cour du Banc du Roi, en la Chambre d'Audience, à
Terrebonne Tende le ~~Troisième~~ jour d ~~le~~ Juillet prochain
à NEUF heures du matin, auquel jour le contenu de la demande faite contre vous dans la Déclaration
sera entendu et jugé définitivement ; faute de quoi vous serez condamné par défaut.

TEMOIN l'Honorable GEORGE PYKE, un des Judges de notre dite Cour, à Montréal,
le 24 — jour d ~~le~~ Juin — 1834, en la 16^e année de notre Règne
(Vraie Copie.)

(Signé,) MONK & MORROGH, P. B. R.

Monk & Morrogh P. B. R.

W. Elkin Robtchian - Turnbome - Shoemaker -

For 15 Years rent from 1818 to 1832 - of lot in village of Sandown described in Recd. T. folio 219 - at 15 Pounds:	£. s. d.	15 -
- Goods & materials on his part hand from Mr. Tugor ship 28 Apr. 18 - Port dinogos - per cwt of 100 lb.		84.-
Extract from Contract		2.8
- 12 Wt. Pease from Mills - 19 Feb. 1830 - 4 ^t	48 ^d	
6 - Gaboway 27 March - 211	15.-	
1m - Wheat 17 April -	7.-	
1m - - - 1 May - a	10.10	80.10
		£. 167.13
Debt - M. on a/c - 25 Oct. 1830		125.2

Balance 42^t. 11

1 M. Wheat from Mills - 25 June 1830	7.-	
2 m - - - 10 July - a	110	11.
1m - - - 14 Aug. - a	7.-	
4m Gaboway 19 Nov. - 211	10.-	
4m - - - 15 Dec. - a	10.-	
1/2 M. Pease 27 Nov. wth M. Gab. 175 - 11 Dec. 1831	3.15	
7m - - - 22 -	2.10	
10 - Oats 12 Mar. 35	17.10	71.15
30 - Gaboway 12 April 27/10 ^d	75.-	
6 - Oats 20 - 4/15	10.10	
4th Gaboway 7 Dec. -	13.10	
1 Board - - - - -	- 10	
30 M. Wheat 17 - 56 198.-	297.10	
2 M. Wheat from Mills 17 Sept. 1832. 6.12	13 ^t 4	
1 - - - - - 18 -	6.12	19.16
4 Planks & 12 Spikes furnished on his account for completing a canal across the street at his house	7.-	

Dr.	£. 438 ^t . 10.
Credit - John Mc Kinney	221 ^t . 8
Balance 18 April 1832. 6.12	217.4
acknowledged by him as payable in one month in a pecuni of G. Baby & Saerb Tugor -	
1/2 M. Gaboway - 18 April 1832. 4 ^t	6.-
	divis. 223. 4

~~£ 9.6f.~~

Mr Syman Doctor of Medicine -
Fellow-Yeoman -

To the Estate of the late S. McSavich - Dr.

For Rent of land known as No 225 - for 1830. 1831. 1832
3 Years at 9-8-7 - £ Ann. Ann 28. 4

His deduction for 1832. 11 Acrets in

Superficies having been sold to T. Vittit. 1.6 Lms 26. 18

For amount of his Obligation payable 12 Jan 1831. 61. 8

Interest on the from 19 July 1830

to

Lars 88.6

£ 3.13/7.

Syam Darlos

23.6.34

DISTRICT
DE
MONTREAL

COUR DU BANC DU ROI.—Terme Inferieur

Le 23^e jour d'Juin — 1834.

Arthur Webster de Meadowbank dans la Seigneurie de
l'île des Sœurs Environs Curateur duement Elu à la Succession vacante
de feu Simon M'Fayre décédé au ton vivant Et de montrant
deux

Ignace Davelos de la Paroisse S^e Anne Cultivateur
deux
depuis

Le Demand^{er} poursuit le Défend^{ant} pour la somme de Trois Livres
Treize Shillings Sept deniers Courant savoir £ 2-11-2 cont
montant offert et dûta Reconnaissance ou obligation passée devant
Mr. Prevost & Son Confid^r nolai^r le 19^e Juillet 1830 en faveur
d'Henry McKenzie alors Curateur de la Succession vacante de feu
Simon M'Fayre & £ 1.2.5 pour trois années d'Intérêts
sur une partie d'une Terre situee dans la Seigneurie de Terrebonne
& décrite dans la dite obligation avec Intérêt hors £ 2-11-2 depuis
la date de la dite obligation £ 1.2.5 avater cezjour

Laquelle dite somme, quoique souvent demandée, reste due, pourquoi le Demand^{er}
requiert jugement, avec dépens. & Intérêts Tels que tendit

DISTRICT
DE
MONTREAL

GUILLAUME QUATRE, par la Grace de DIEU,
Roi du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de
la Foi

A Ignace Davelos de la paroisse
S^e Anne Cultivateur

Défend^{ant} dans l'Action

IL vous est enjoint et ordonné de payer au Demand^{er} la somme de £ 3-13-7
cours actuel, exprimée dans la Déclaration ci-dessus, ensemble celle de 6/-
dit cours, pour le montant des frais ; ou de comparaître, soit en personne, ou par quelqu'un chargé de
votre pouvoir, par devant les Juges de notre Cour du Banc du Roi, en la Chambre d'Audience, à
Terrebonne Jeudi le troisième jour d'Juillet prochain
à NEUF heures du matin, auquel jour le contenu de la demande aite contre vous dans la Déclaration
sera entendu et jugé définitivement ; faute de quoi vous serez condamné par défaut.

TEMOIN l'Honorable GEORGE PYKE, un des Juges de notre dite Cour, à Montréal,

le 23^e jour d'Juin 1834, en la 1^e année de notre Règne

Franklin Monroe

Terrabonne 1834

B. R. TERME INFÉRIEUR:

No. 13.

Arthur Webster

or

Iquace Duelos

Ret. 3^e Juillet 1834

£ 3-13-7 - obly

Mr. Wrispin pr. Demdr.

Mr. pr. Défdr.

Except.

Pl.

Dem. Inc.

Preuve au

Faits et Articles

Serment Décis.

Jugement pour

Montreal

TEMOINS examinés en cette Cause.
Alloué.

FRAIS.

Pour le Demandeur.	£	s.	d.	Ordre, Signification, Subpœna, Copies, Signification, Alloué aux Témoins, Crieur, Serment Décisoire, Signification, Règ. pr. Faits et Art. Signification, Règle de Cour, Signification, Ecritures et Product. Procureur,	£	s.	d.
Pour le Demandeur.	£			£			
Pour le Défendeur.	£			£			

Pour le Demandeur

Pour le Défendeur

Aux fins de procéder à

Rapport le

DISTRICT
DE
MONTREAL. } GUILLAUME QUATRE, par la Grace de DIEU,
Roi du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de
la Foi

A Ignace D'Uelos de la paroisse
St' Anne Cultivateur —

L.S.

Défend un dans l'Action

IL vous est enjoint et ordonné de payer au Demand au la somme de £ 3.13-7.
cours actuel, exprimée dans la Déclaration ci-dessus, ensemble celle de 6/-
dit cours, pour le montant des frais ; ou de comparaître, soit en personne, ou par quelqu'un chargé de
votre pouvoir, pardevant les Judges de notre Cour du Banc du Roi, en la Chambre d'Audience, à
Terrebonne Jeudi - le Troisième jour d' Juillet prochain
à NEUF heures du matin, auquel jour le contenu de la demande faite contre vous dans la Déclaration
sera entendu et jugé définitivement ; faute de quoi vous serez condamné par défaut.

TEMOIN l'Honorable GEORGE PYKE, un des Judges de notre dite Cour, à Montréal,
le 23 - jour d' Juin 1834, en la 4^e année de notre Règne

(Vraie Copie.)

(Signé)

MONK & MORROGH, P. B. R.

Monk & Morrogh

13 DISTRICT
DE
MONTREAL.

COUR DU BANQ DU ROI. — Terme Inférieur.

Le 28^e jour d'Janvier 1684

Arthur Webster de Meadow Bank dans la Seigneurie de
l'île Deschênes Curateur dément Elu à la Succession Vacante
de feu Simon M' Laverth décédé en son Vivant Curieur
de Montréal 232 Jany 1684

Ignace D'Uelos de la paroisse St-Arme cultivateur
Défend 10

Le Demandeur poursuit le Défend pour la somme de Trois livres
Treize shillings sept deniers courant Seigneur £ 2-11-2 Court
Prétendant de sa reconnaissance ou Obligation passée devant M^r
Prevost & son Coupou notaire le 19 Juillet 1830 en faveur
d'Henry McKeurue alors Curateur de la Succession Vacante de feu
Simon M' Laverth & £ 1.2.5 pour trois années de furs
reçus sur une partie d'une Terre titrée dans la Seigneurie de
Terrebonne & décrite dans lad^e obligation avec Intérêt sur
£ 2-11.2 depuis l'date de lad^e obligation & sur £ 1.2.5 —
aduler depuis Laquelle dite somme, quoique souvent demandée, reste due, pourquoi il
requiert jugement, avec dépens. & Intérêt Telle que lardé

Le Demandeur
requiert jugement, avec dépens. & Intérêt Telle que lardé

LE 28 JANVIER 1684
ORDONNÉ PAR LE BANQUET DE MONTRÉAL
QUE LA PLACE DE DIES

1
Mr. Ignace Duecos of St. Anne Yeoman.

To the Estate of the late S. McCawish - Dr.
For Rent of Land Known as R^o. 225. for 1030. 1031. 1032.
3 years at 9. 8. 7 per Ann. due 28. 4
less deduction for 1032 - 11 acre, in
superficies having been sold to J. Villiot 1. 6 livres 26. 10
For amount of his Obligation payable 12 July 1031 - 61. 0
Interest on d^r from 19 July 1031
to _____

Livres. 88. 6

Feb 3. 1817

DISTRICT
DE
MONTREAL.

{ GUILLAUME QUATRE, par la Grace de DIEU,
Roi du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de
la Foi

A Charles Labelle dela Seigneurie
de Terrebonne Journailler

L.S.

Défend un dans l'Action

IL vous est enjoint et ordonné de payer au Demand un la somme de £ 1. 2-1 $\frac{1}{2}$
cours actuel, exprimée dans la Déclaration ci-dessus, ensemble celle de 6/-
dit cours, pour le montant des frais ; ou de comparaître, soit en personne, ou par quelqu'un chargé de
votre pouvoir, par devant les Judges de notre Cour du Banc du Roi, en la Chambre d'Audience, à
Terrebonne Judi le Troisième jour d' Juillet prochain
à NEUF heures du matin, auquel jour le contenu de la demande faite contre vous dans la Déclaration
sera entendu et jugé définitivement ; faute de quoi vous serez condamné par défaut.

TEMOIN l'Honorabile GEORGE PYKE, un des Judges de notre dite Cour, à Montréal,
le 20^e jour d' Juin - 1834, en la 4^e année de notre Règne

(Vraie Copie.)

(Signé,) *John Monk*

MONK & MORROGH, P. B. R.

Monk & Morogh Esqrs

N^o 5. Terrebonne
DISTRICT
DE
MONTREAL.

26. 6. 34

COUR DU BANC DU ROI, --Terme Inférieur.

Le 20

MOAK & MOOKOGH B. B. N.
jour de Juin 1834

Arthur Webster de Meadow Bank dans la Seigneurie
de l'île Lévis dans le district d'Ennies Curateur duement élu
à la Succession vacante de feu Simon Mc Tavish décédé en
son Vivant Curier de Montréal dans ledit district

Charles Labelle de la Seigneurie de Terrebonne journalier
de la

Le Demandeur poursuit le Défendeur pour la somme de une livre
deux chelins un denier et demi Court des
pour trois années de taxes & rentes sur la
Terre située dans la Seigneurie de Terrebonne
ainsi qu'il appert au Compte ou Etat à
annexer

Laquelle dite somme, quoique souvent demandée, reste due, pourquoi le Demandeur
requiert le jugement, avec dépens.

Mr Charles Pabell of the Seignory of Terrebonne Labourer.
To the Estate of the late S. M^c Farish — Dr

for Rent of lot described in New Survey at folio
633-

for the years 1830. 1831. 1832 at £. 0. 17-¹². Ann.

January - 26. 11-

FRAIS.

	£	s.	d.
Ordre, -----			
Signification, -----			
Subpoena, -----			
Copies, -----			
Signification, -----			
Alloué aux Témoins,			
 Crieur,			
 Serment Décisoire, -----			
Signification, -----			
Règ. pr. Faits et Art.			
Signification, -----			
Règle de Cour, -----			
Signification, -----			
Ecritures et Product.			
Procureur, -----			
	£		

DISTRICT
DE
MONTREAL.

COUR DU BANC DU ROI.—Termé Inférieur

Le 20^e jour de Juin — 1834

Arthur Webster de Meadow Bank dans la Seigneurie
d'île Lévis dans ledit District Envoyé Caracteur de ceinture Élu à la
succession veillante défunt Seigneur M^r Lavige décédé en son
vivant Envoyé de Montréal dans ledit District

Charles Labelle de la Seigneurie de Terrebonne Journalier
L^e Demand^{me} poursuit l^e Désend^{me} pour la somme de mille francs —
deux chênes madame Séverine Courte due pour
trois années de cent rentes sur sa terre située
dans la Seigneurie de Terrebonne ainsi qu'il
appartient au Compte ou Etat ci annexé

Laquelle dite somme, quoique souvent demandée, reste due, pourquoi l^e Demand^{me}
requiert jugement, avec dépens. *X. Gosselin*

DISTRICT
DE
MONTREAL.

GUILLAUME QUATRE, par la Grace de DIEU,
Roi du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de
la Foi

A Charles Labelle de la Seigneurie
de Terrebonne Journalier

Désend^{me} dans l'Action £ 1-2/12

Il vous est enjoint et ordonné de payer l^e Demand^{me} la somme de £ 1-2/12
cours actuel, exprimée dans la Déclaration ci-dessus, ensemble celle de 6/-
dit cours, pour le montant des frais ; ou de comparaître, soit en personne, ou par quelqu'un chargé de
votre pouvoir, par devant les Judges de notre Cour du Banc du Roi, en la Chambre d'Audience, à

Terrebonne lundi — le Troisième jour d'Juillet prochain
à NEUF heures du matin, auquel jour le contenu de la demande aite contre vous dans la Déclaration
sera entendu et jugé définitivement ; faute de quoi vous serez condamné par défaut.

TÉMOIN l'Honorable GEORGE PYKE, un des Judges de notre dite Cour, à Montréal,
le 20^e jour de Juin — 1834, en la 4^e année de notre Règne

Front & Sonoff
B3

Terrbonne 1834

B. R. TERME INFÉRIEUR:

No. 5.

Arthur Webster
et
Charles Labelle

Ret. 3^e Juillet 1834
£ 1. 2. 12 Drouls Seigny

Mr. Griffin pr. Demdr.

Mr. pr. Défdr.

Except.

Pl.

Dem. Inc.

Preuve au

Faits et Articles

Serment Décis.

Jugement pour

dead

TEMOINS examinés en cette Cause.
Alloué.

FRAIS.

Pour le Demandeur.	£	s.	d.	£	s.	d.
				Ordre,		
				Signification,		
				Subpœna,		
				Copies,		
				Signification,		
				Alloué aux Témoins,		
				Crieur,		
				Serment Décisoire,		
				Signification,		
				Rég. pr. Faits et Art.		
				Signification,		
				Règle de Cour,		
				Signification,		
				Ecritures et Product.		
				Procureur,		

Pour le Demandeur

Pour le Défendeur

Aux fins de procéder à

Rapport le

Mr Charles Dabell of the Signory of Lumbourne Labour
In the Estate of the late J. McSavick - Esq.

For Rent of lot described in Recd. Survey at folio 633

for the years 1830. 1831. 1832. at £. 8. 9 - per annum: terms 26. 11 -

£ 1. 2/- p

Charles Rebelle



DISTRICT
DE
MONTREAL.

COUR DU BANC DU ROI.—Terme Inférieur

Le vingtaine jour d'Juin 1834

20.6.34

Arthur Webster, de Meadow Bank, dans la Seigneurie de l'île Jésus dans le dit district, Ecuyer, curateur, duement élu à la succession vacante de feu Simon McFarish, décédé, en son vivant Ecuyer, de Montréal, dans le dit district. Dem^e

Jean-Baptiste Legris, de Terrebonne, dans le dit district, cultivateur Défendeur.

Le Demandeur poursuit le Défendeur pour la somme de dix

huit dollars et un demi cent, courant, due comme suit, savoir 10^{1/4} montant de son billet promissoire en date du 14^e Septembre 1830 en faveur d'Harry Mackenzie alors Curateur à la dite succession de feu Simon McFarish payable avec intérêt, lequel billet ci annexé, le dit défendeur viendra reconnaître au nom, Simon, sera tenu pour reconnu & 6^{1/4} pour ouvrages faits et effets vendus & livrés, suivant compte Laquelle dite somme, quoique souvent demandée, reste due, pourquoi le Demandeur (ci annexé) requiert jugement, avec dépens. et intérêt comme sur dit

DISTRICT
DE
MONTREAL.

GUILLAUME QUATRE, par la Grace de DIEU,
Roi du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de
la Foi

A Jean-Baptiste Legris, de Terrebonne,
dans le dit district, cultivateur —

Demandeur dans l'Action

IL vous est enjoint et ordonné de payer au Demandeur la somme de £ 18^{1/4} cours actuel, exprimée dans la Déclaration ci-dessus, ensemble celle de 6^{1/4} de dit cours, pour le montant des frais ; ou de comparaître, soit en personne, ou par quelqu'un chargé de votre pouvoir, par devant les Judges de notre Cour du Banc du Roi, en la Chambre d'Audience, à Terrebonne le troisième jour d'août prochain à NEUF heures du matin, auquel jour le contenu de la demande faite contre vous dans la Déclaration sera entendu et jugé définitivement ; faute de quoi vous serez condamné par défaut.

TEMOIN l'Honorable GEORGE PYKE, un des Judges de notre dite Cour, à Montréal,
le 20^e jour d'Juin 1834, en la 1^e année de notre Règne

Mont & Monroff Jr.

I the Subscribing Bailiff do hereby return and Certify that I have served on the twenty eighth day of June 1834 at twelve o'clock Noon a true Copy of this Summons and of the Note in this Cause by leaving true Copies thereof on the Defendant at his Domicile in the parish of Terrebonne speaking to himself in person and I further Certify that the Distance from the Defendants Domicile to the Court House at Terrebonne to be less than one mile
Signed James Armstrong Bailiff

Terrebonne 1834

B. R. TERME INFÉRIEUR.

No. 12 u

Arthur Webster.

Sainte Legis.

Ret. le 2 ^e Juillet 1834.	
£ 0 - 18 - 5 $\frac{1}{2}$ Billets &c	
Mr. Griffusi - pr. Demdr.	
Mr. pr. Defdr.	

Except.

Pl.
Dem. Inc.
Preuve au
Faits et Articles
Serment Décis.
Jugement pour

TEMOINS examinés en cette Cause.
Alloué.

FRAIS.

Pour le Demandeur.	£	s.	d.	£	s.	d.
Ordre, -----				Signification, -----		
Subpenna, -----				Copies, -----		
Signification, -----				Alloué aux Témoins,		
Crieur, -----						
Serm ent Décisoir, -----						
Signification, -----						
Règ. pr. Faits et Art.						
Signification, -----						
Règle de our, -----						
Significati on, -----						
Ecriures et Product.						
Procureur, -----						

Pour le Demandeur
Pour le Défendeur
Aux fins de procéder à

Rapport le

Terrebonne

20.6.34

à Terrebonne le 14^e Septembre
1830.

ff 12. 8

a St Martin prochain je promet payer
à Sieur Henry Mackenzie ou à son ordre la somme
de douze livres huit sous Ancien cours avec intérêt
jusqu'au parfait paiement par valeur reçue

ff 12. sa
x Legris
marque

Témoin

John Gibbs

Wm Knaggs

DIST^{DE}
MONTR.

14 Sept. 1839
Abbotsford
Vancouver 12th 8th
dav 11th Nov 1830 8th

Entd

Mr. J. B. Leigh of Somersett-Town-

To the Estate of the late S. M. Davish. — Dr.

14 Sept 1830. For his Note of hand due 30 Nov 1830. Am 12.8
with interest to —

July 1832 for sawing a log into train beams.

4 sets @ 10/- _____ 2 _____

14 July - 6 Boards @ 12' - 3.12

Sawing 3 logs into 16 Boards of
5 feet long - equal to 23 Boards @ 18 p m. 14.3
Linen 22.3

S. Blegis



Pard devant les Notaires Publics pour la
Province du Bas Canada, résidants dans le Comté
de Terrebonne Soussigné;

Fut présent Arthur Webster, Denier, demeurant à
Meadow Bank, en la paroisse de St François de Sales
Isle Jesus, curateur dûment élu à la succession
vacante de feu Simon M'Farrah, Denier en son
vivant Seigneur de la Seigneurie de Terrebonne, la Belle
Plaine, la Corne, au lieu et place de feu Henry
M'Henry, Denier, en son vivant le premier curateur
démourant en la cité de Montréal.

Lequel dit ch^e déclare que par acte passé ce jour
d'hu^e devant les notaires soussignés il aurait trans-
porté à Joseph Masson, Denier, Seigneur de la dite
Seigneurie de Terrebonne la Belle Plaine, la Corne
démourant en la Cité de Montréal, une somme de
Quatre cent quatre vingt livres tenué chec lui &
quatre deniers & demi cours actuel à lui due par
les censitaires de la Seigneurie de la Corne, et ce pour
et moyennant le prix et somme de cent cinquante
quatre livres deux shillings et trois deniers et demi
cours actuel, et par le transport il veint stipulé
qu'il aurait été fait pour et moyennant pareil
somme, mais vu qu'il y aurait une grande
partie de ces dettes mauvaises, et en conséquence
de la devaluation de ces terres ch^e pris considérables,
pour faire de poursuite veoit nécessaire, par consequent
le dit Sr Webster aurait fait une destitution audit
Sr Masson, d'une somme de trois cent vingt
livres

£ 154.. 2.. 3½

soixaines ouze chelins & un denier auant qu'il
appert par le jugement arbitral d'Hoys Lloyd, Esquier
de la paroisse de New, Glasgow amyez en ces premiers
douze ans tout acte acte auant eté estroyé pour
seur et valoir ce que de droit.

Dont acte fait et passé en la paroisse de St. Iean
de Sales Isle Jesus, en la demeure du Sr Webster, L'an
mil huit cent trente trois le quinzième jour du mois
de Janvier apres midi, et les parties ont signé avec
nous Notaries lecture faite. /Signé/ A. Webster, curator
to the Estate of the late Simon M^t. Savill, Esq^r, Joseph
Mason, J. S. Clouthier n^jff H. J. Oldham n^jff amie
qu'il appert à la minute demandée en l'Eude du
soussigné.

H. J. Oldham
n^jff

Amount of outstanding arrears due by the Censitaires
in the augmentation to the Seigniory of Terrebonne due to
Arthur Webster Esquire Curator for the said Estate on the 11th Nov^r 1832

	£	480 13 4 <i>½</i>
Amount of outstanding arrears 11 Nov ^r 1832		
Deduction for bad debts	136 . 8	
2/3 of doubtful debts	94 5 9	
50 per cent off available by pleading	38 7 2	
Interest for three years if paid prompt	36 17 6	
Agency for collecting 12 per cent	21 . .	326 11 1
		154 2 3 <i>½</i>

Remuneration for making out statements }
at your pleasure. }

From personal knowledge of the debtors and the most scrupulous
attention to Fidelity to all concerned I do think the above sum
of One hundred and fifty four pounds two shillings and
three pence halfpenny Halifax currency a full and fair
valuation for the outstanding Arrears due on the 11 Nov^r 1832
in the Seigniory of La Come.

Signe / Hayes Lloyd.

Signe et paraphe me Variature.

Signe / Arthur Webster, curator of the Estates
of the late S. M^r Tavish, Joseph Maquin, J. P. Cloutier of H. J. Oldham
etc.
(your main Copie)

H. J. Oldham
(wif)

To Arthur Webster Esquire, Curator to Successor of the late
Simon M'Favish Esquire in his life time Seignior of Terrebonne
and its Augmentations. And Joseph Masson Esquire, Seignior
of Terrebonne and its Augmentations &c &c. The following
remarks and award are humbly submitted.

Gent^m.

The Censitaires of the parish of Lacane
appear to owe to Arthur Webster in his cited capacity Four
Hundred and eighty four Pounds thirteen shillings and four
pence half penny.

There are a considerable number of the Censitaires who
have taken land and have incurred arrears who plainly
avow they never intend to pay. Their plan is the sowing
a few potatoes and oats in the spring, during summer they
go to some public work, and earn what serves them to eat
and quench leaving their families in starvation, and return
in the fall to eat the few potatoes &c that grew on their land.
Those of this description I call absolutely bad, amounting
to One hundred and thirty six Pounds and eight pence.

The second class are those who being on bad lots are
not able to maintain themselves and they drag out a miser-
able existence without spirit or means to improve. These
I call (with reason) doubtfull and amount to One hundred
and forty one Pounds eight shillings and eight pence, which
I value at one third the amount. The third class are those
whose lots by bringing them to a public sale might probably
realize the amount, thus quenching their coal, and driving
them out destitute and (quality) they being I can dare per-
haps tho' offered for sale few would be inclined to purchase
them, again a generous mind woul d rather take one half
than

them go to such expenses therefore I value this Class at one
half say Thirty eight pounds, seven shillings and two pence
half penny. Besides if the balance is paid prompt it is my
opinion that it is liable to a deduction of three years interest
on the amount paid, And to a further deduction of twelve
per centum Agency for collection, Abstract Statement on the
other folio

[Signed] H.oyes Lloyd.

15^{me} Janv 1834

Accord entre Arthur
Webster Currier & Joseph
Mapson Denier

1^e Expedition

H. J. Olshan

Parduant les notaires publics pour la Province du Bas Canada, résidants, dans le Comté de Terrebonne, souffrignés;

Fut présent Arthur Webster, Esquier, demeurant à Meadow Bank, en la paroisse de St. Francis de Sales Isle Lévis, curateur duement élu à la Succession du feu Simon M^r Parish, Esquier, en un vivant Seigneur de la Seigneurie de Terrebonne, la Belle Plaine, la Corne au bec et place de feu Henry M^r Henrie, Esquier le premier curateur, en son vivant de la cité de Montréal.

Lequel a par ces présentes de bonne foi reconnu et confessé avoir transporté, cédé, quitté abandonné et délaissé des maintenant et a toujours, et sans aucune garantie que de nos faits et promesses, à Joseph Mapin Esquier, Seigneur de la cité Seigneurie de Terrebonne, la Belle Plaine & la Corne, demeurant en la cité de Montréal; à ce présent et acceptant ce suiuoir pour lui ses horis et ayant cause à l'avenir, une somme de quatre cent quateringt lires ture Chelius et quatre deniers et demi cour actuel de cette Province du au ditz cedant en sa qualité sous date par les différentes personnes mentionnées à la liste ci annexé. Dette A. que par Obligations mentionnée en la liste collé B. que par les jugemens rendus en la cour de circuit pour Terrebonne mentionnée en la liste C. et numerotés un, deux, Trois, quatre, cinq, six, sept, huit, neuf, dix, onze, douze, treize, quatorze, quinze, seize & vingt, dont treize sont en date du six Juillet mil huit cent vingt six, et quatre en date du trois Juillet mil huit cent

en

cent vingt huit, et eurz suivant le montant de leur
creance respectives, pour arreages des cens et rentes lors
et autres et autres droits seignuriaux.

Pour de le dite somme de Quatre cent quatorze livres
treize shelios et quatre deniers et demi, ditz cours & des
interts ainsi que des frais de poursuite qui pourront
en resulter, en jour, sur faire et disposer par le ditz
Cespinnaire ses dits hors et ayans cause, comme des
choses lui appartenant au moyen des presents et cette
somme retenir et percevoir des mains des differentes
personnes mentionnées en les dites ~~lettres~~ lettres, ou que les
dormes due au ditz cedant maintenant des shelios

A l'effet de quoi le ditz cedant en sa qualite surorte
met et ne trop, le ditz Cespinnaire met et ne trop le ditz
Cespinnaire, en tous ses droits, renus, raisons, actions, pri-
-lege et hypothèques, qu'il pourra avoir présente et
demander par les dites lettres et arrêves, de laquelle
somme il retiendra et desfairs à son profit et de ses
hors et ayans causes, et voulant qu'il en soit ravis
et mis en possession par el ains qu'il appartient
Ce present Transfert est ainsi fait pour et moy-
ernant par elle somme de Quatre cent quatorze
livres treize shelios et quatre deniers & demi, ditz cours
que le ditz cedant en sa ^{dite} qualite, reconnaît ainsi reçus
du ditz Cespinnaire des ei devant, dont il a en ditz
contenu et satisfait et leci en donne bonne et valable
quittance & décharge.

Et pour faire signifier le present Transfert partout
ou besoii sera, et a quel appartiendro, les parties ont
constitue leur procureur le porteur des presents auxquels
il

Liste des Obligations dues à la Succession de feu
 Simon Mc Tavish, en son vivant Seigneur de la
 Seigneurie de L'Ansebaie. Celle P^o par les personnes
 suivantes

Mr Denis Monisson	24 Novembre 1821
" Bernard McMahon	25 " "
" Alexander McGregor	25 " "
" John Hayde	25 " "
" Robert Hamilton	25 " "
" Patrick Corman	25 " "
" James Grady	25 " "
" Michael Kirk	25 " "
" Michael Corman	25 " "
" Mr Brennan	25 " "
" Alexander Neil	26 " "
" Malcolm Mc Intyre	26 " "
" Patrick Cox	26 " "
" James Nowlan	26 " "
" Mary Campbell	26 " "
" Felix Boylen	28 " "
" Duncan Mc Intyre	28 " "
" John McGuigan	29 " "
" Michael O'Brien	29 " "
" Murdoch McDonald	29 " "
" Mr Morrison	29 " "
" John Penn	29 " "
" Patrick Wood	29 " "
" Helen Armstrong	29 " "
" John Fleck	30 " "
" Nicholas McMahon	30 " "
" John Weir	1 Decembre "

Liste des Jugements rendus en la cour du circuit
pour Terrebonne, contre les personnes (comme censitaires de la
Seigneurie de la corne) pour arreages dus à la Succession
de feu Simon M^e. Savish, en son vivant de la Seigneurie de
Terrebonne & Côte C.

	N°	Date	Année
Contre Thomas Hume	1	6 Juillet	1826
John Johnson Biers	2	6 "	"
James Thomson	3	6 "	"
Archibald Sevright	4	6 "	"
John M ^e . Dougall	5	6 "	"
Henry Woodman Honey	6	6 "	"
James Barclay	7	6 "	"
Archibald Ferguson	8	6 "	"
James Stanley	9	6 "	"
Thomas Scott	10	6 "	"
John Barclay	11	6 "	"
Matthew Young	12	6 "	"
Archibald Scott	13	6 "	"
Duncan M ^e . Inty ⁿ	14	3 .	1828
Malcolm M ^e . Inty ⁿ	15	3 "	"
Charles Currie	16	3 "	"
Donald M ^e . Inty ⁿ	17	3 "	"
Signé et paraphé par variété.			
Signé A. Webster, Curator.			
Joseph Mason			
J. S. Clouthier ^{aj}			
H. J. Stoham ^{aj}			
pour une copie.			
H. J. Stoham ^{aj}			

Amount of Outstanding arrears due by the
Censitaires in the Augmentation to the Seigniory of Terre
bonne due to Arthur Webster Esquire Curator for the said
Estate on the 11th Nov^r 1833.

Amount of Outstanding arrears

11th Nov^r, 1832.

480 13 4½

Deduct for bad debts	136 . 8				
1/3 of Doubtful debts	94 5 9				
50 percent off available by pro rata	38 7 2				
Interest for three years if paid prompt	36 17 6				
Agency for collecting 12%.	21 . .	326	11	1	
enumeration for mailing out 333		154	8	3½	
Statements at your pleasure 333					

From personal knowledge of the debtors and the most
scrupulous Attention to Fidelity to all concerned I do think
the above sum of One hundred and fifty four pounds two
shillings and three pence half penny Halifax currency
a full and fair valuation for the outstanding arrears due on
the 11th Nov^r 1832 in the Seigniory of La Cane,

Signed J. G. L. Lloyd

Signed paraphrased awaiting P. A. Webster curator Joseph
Mason, J. S. Clouthier & H. J. Blaham up

True copy

J. S. Blaham
(us)

To Arthur Webster Esquire, curator to the Succession of the
late Simon McSavish Esquire in his lifetime Seignior of Ferrelton
and its augmentations. And Joseph Mapson Esquire, Seignior
of Ferrelton and augmentations &c &c

Gent^m

The Censitaries of the parish of La Come appear
to owe to Arthur Webster in his cited capacity Four hundred
and eighty pounds thirteen shillings and four pence half penny
There are a considerable number of the censitaries who have taken
land and have incurred arrears who plainly avow they never
intended to pay. Their plan is the souter a few potatoes and oats
in the spring, during summer they go to some pleblee work, and
earn what serves them to eat and gurle leaving their families
in Starvation and return in the fall to eat the few potatoes &c
that grew on their land. Those of this description I call absolutely
bad, amounting to One hundred and thirty six Pounds, and eight
pence.

The second class, are those who living on bad lots are not able
to maintain themselves and they drag out a miserable exis^m time
without spirit or means to improve. these I call (with reason)
doubtful and amount to One hundred & forty one Pounds eight
shillings and eight pence, which I value at one third the
Amount. The third Class are those whose lots by bringing
them to a publick sale might probably realize the amount
thus quenching their Coal, and driving them out destitute
and (quietly) they being Islandair perhaps tho^t offered for
sale few would be inclined to purchase them. Again a generous
mind would rather take one half than go to such extremities
Therefore I value this Class at one half- say Thirtysix pounds
~~even~~ eight shillings and two pence half penny. Besides if the
balance

balance, is paid prompt it, my opinion, that it is liable to a deduction of three years interest on the amount paid. And to a further deduction of twelve per centum agency for collection. A short statement on the other folio.

(Signed) H Coys Lloyd.

et donne pouvoir de ce faire.

Car ainsi &c. Il pour l'representation des presents les parties
ont elevé leur demande en leur demeure respectives auxquels
lieux le Promettant & Obligéant &c. Non meault &
Taibet passé en la paroisse de St-François de Sales Isle
Perre, en la demeure du Sr Webster, l'an mil huit cent
trente trois le quinzième jour du mois de Janvier après
midi, et les parties ont signé avec nous notaires lectam
facta. Signé A. Webster, curator, Joseph Mapon, J. S.
Cloutier n° ains q'il appert à la minute demandé
en l'étude du Notaire Souffrigny

H. J. Osham


1933

15 Jan 1894

Transport for
Arthur Webster Eimer
Curator & a Joseph
Mason Jr²

1² Expedition

H. J. Oldham

1732

marked. A

Appraisement of the outstanding arrears in the Seigniory of

	Name of Censitarius	No of lot	Amount	Gold	Gold by plauding
3	John White	2	£2. 19. 4	£2. 19. 4	
2	Widow Chambers	4	2. 4. 9	2. 4. 9	
3	Bernard McMahon	5	2. 15. 2	2. 15. 2	
1	John Livingston	6	1. 6. 7	1. 6. 7	
4	John Kelly	7	3. 14. 7	3. 14. 7	
1	Tho ^r . Shortlin	8	1. 5. 7	1. 5. 7	
4	Winfield	9	10. 5. 4	10. 4. 0. 0	
3	Patrick Byrne	11	3. 7. 8		
	John Barclay	12	8. 6. 7		
	Charles Currie	13	10. 10. 6		
6	W ^m . Turnbull	14	8. 16. 5. 17. 3		£5. 17. 3
1	George Hughes	15	1. 8. 6	1. 8. 6	
8	James Barclay	17	10. 12. 2		
1	Andrew Holland	18	1. 7. 3	1. 7. 3	
	Alexander Bayne	19	10. 4. 10. 0		
4	John Scott	21	3. 17. 3		
2	W ^m . M ^r . Dowall	24	2. 4. 4	2. 4. 4	
1	Michael Gilmore	25	1. 4. 9		
10	John now Widow Fleck	26	9. 5. 10		9. 5. 10
7	Hugh McAdam	27	8. 28. 7. 1.	7. 1. 0	
6	Duncan McIntyre	36	9. 10. 7		9. 10. 7
8	Malcolm M ^r . McIntyre	37	8. 13. 11		
1	Tho ^r . Hume	40	1. 2. 2	1. 2. 2	
			£111 11. 1	32. 9. 3	24. 13. 8

Sa Cane 25th August 1833. as adjudged and valued by H. C. Lloyd

Doubtful	Bad
3. 5. 4	
£3, 7. 8	
8 6. 7	
	£10. 10. 6
10. 10. 2	10. 12. 2
4. 10. 0	
3. 17. 3	
1. 4. 9	
	8. 13. 11
£24. 11. 7	£29. 16. 7

Appraisement continued.

	Names of Censitaries	No of lot	Amount	Good	Good by pleading
76	Bro. forward		£111. 11. 1	32. 9. 3	24. 13. 8
3	Roderick Morrison	43	3. 8. 0		3. 8. 0
1	Guilean McLean	44	1. 6. 3	1. 6. 3	
1	Duncan Mc Coll	50	. 17. 9 <i>½</i>	. 17. 9 <i>½</i>	
	Richard Guin	21854	9. 5	9. 5	
4	John Mc Guigan	56	4. 7. 9 <i>½</i>		
	Thomas Bound	58	5. 2. 2		
	Wm Halsbury	59	3. 17. 1		
4	Peter Coulter	60	3. 17. 2		
	John O'Brien	61	3. 18. 9 <i>½</i>		
	Edward Mc Connell	63	4. 0. 4		
	Nicolas Mc Malon	64865	7. 9. 8 <i>½</i>		
	Francis Coop	66	4. 9. 7		
1	Techariah Mc Callum	24	1. 9. 6	1. 9. 6	
	Wm Hunter	23	2. 6. 6		
1	Wm Guin	21	. 16. 4 <i>½</i>	16. 4 <i>½</i>	
2	Robt Hunter	2084	1. 19. 11 <i>½</i>	1. 19. 11 <i>½</i>	
	John English	19	1. 19. 5 <i>½</i>	1. 19. 5 <i>½</i>	
	Felix Boylin	18	3. 8. 4 <i>½</i>		
	Patrick Wood	17	4. 2. 8 <i>½</i>		
	Patrick King	16	7. 9. 6		
4	Wm Shat	15	4. 6. 7 <i>½</i>	4. 6. 7 <i>½</i>	
2	Peter Birn	14	1. 18. 2 <i>½</i>	1. 18. 2 <i>½</i>	
5	Allen Cameron	13	5. 14. 6	5. 14. 6	
			190. 6. 10	53. 7. 4	28. 1. 8

Doubtful

Bad

24. 11. 7

29. 16. 7

4. 7. 9 $\frac{1}{2}$

5. 2. 2

3. 1 $\frac{1}{2}$. 1

3. 1 $\frac{1}{2}$. 2

3. 18. 9

4. 0. 4

7. 9. 8 $\frac{1}{2}$

4. 9. 7

2. 6. 6

3. 4. 8 $\frac{1}{2}$

4. 2. 8 $\frac{1}{2}$

7. 9. 6

63. 1. 10 45. 16. 0

Appraisement Continued.

	Names of Censitaries of Lot No.	Amount	Good	Good by pleading
104	Thomas forward	£ 190. 6. 10	53. 7. 4	28. 1. 8
4	Patrick Cox sen ^r . 12	5. 7. 3½		
	Conor M ^c Gravey 10	2. 10. 9½		
	Patrick Bern 9	2. 12. 5½		
4	Christopher Mc Kinon 8	4. 10. 3½	4. 10. 3½	
	Widow M ^c Carole 7	3. 19. 9		
2	James Scolley 6	2. 8. 4	2. 8. 4	
	Murdock M ^c Donald 5	6. 9. 11		
2	Widow Penman 3	2. 3. 10		2. 3. 10
6	John Morrison 1	5. 14. 8		5. 14. 8
5	Tho ^t Stevens (Suppos ^d) 37	6. 18. 7½		
1	George Young 36	. 18. 7½	18. 7½	
2	Widow M ^c Ewan 35	2. 5. 5		
	John Hunter Sen ^r & Jan ^r 33832	1. 12. 2	1. 12. 2	
1	John Mosley 31	1. 3 3½	1. 3. 3½	
6	Philip Shevelin 30	5. 19. 6		5. 19. 6
3	Wm Stevens 28	3. 1. 1	3. 1. 1	
3	Daniel Cricne 27	2. 16. 9		2. 16. 9
1	Thos Aithen 26	1. 6. 10	1. 6. 10	
5	John Laverty 25	5. 15. 3½		5. 15. 3½
4	Patrick Staunton 24	3. 18. 1	3. 18. 1	
4	Neil Livingston 23	4. 1. 4		
2	Richard Caine 17	2. 11. 11½	2. 11. 10½	
3	John Goodman 16	3. 8. 1	3. 8. 1	
(as Blatt) John Lourie 13	12. 4. 0	12. 4. 0		
1	Widow Goodwin (R. Adam ^r) 12	1. 2. 3		
5	George Caufort 11	5. 5. 8½		
	Peble Lawson (supposed) 10	2. 10. 9		
		293. 2. 1	90. 9. 0	50. 11. 8½

Doubtful

Bad.

63. 1. 10 45. 16. 0

5. 7. 3 $\frac{1}{2}$

2. 10. 9 $\frac{1}{2}$

2. 10. 5 $\frac{1}{2}$

3. 14. 9

6. 9. 11

6. 18. 7 $\frac{1}{2}$

2. 5. 5

4. 1. 4

1. 2. 3

5. 5. 8 $\frac{1}{2}$

2. 10. 0
94. 12. 2 $\frac{1}{2}$ 37. 9. 2

Appraisement Continued.

	Name of Censitary off't	No	Amount	Good	Good by plodding
179	Brought forward		293. 2. 11	90. 9. 0	50. 11. 8½
4	Michael Kirk	9	3. 10. 11½	3. 10. 11½	
9	John Wur	8	9. 4. 9½		
5	James Newall	5	5. 11. 5		
	Handal Willis	34	3. 9. 10		
	<i>New Paisley</i>				
3	Solm Neil	14	3. 2. 6		
2	Peter Stornant	19	1. 14. 1	1. 14. 1	
3	Alex ^{c.} M ^o Gregor	20	3. 13. 4½	3. 13. 4½	
5	John Stornant	21	4. 13. 7½		
11	Thomas Slepston	22	10. 16. 3		
2	Ralph Stevenson	28	1. 15. 10½	1. 15. 10½	
5	Denis Morrison	24	5. 11. 8		
	Henry H. Cunningham	26	2. 14. 7	2. 14. 7	
	W ^m . Langton	28829	4. 3. 11	4. 3. 11	
1	John Davison	31	1. 9. 6	1. 9. 6	
	Joshua Brown	16814		
4	Sat. Kenny	15	4. 14. 9		4. 14. 9
6	Michael Gorman	14	6. 2. 10½		
1	John Gorman	13	.. 15. 3	15. 3	
5	Daniel Gorman	12	5. 5. 8½		
2	Joseph Price	11	3. 8. 9		
1	James Gorman	10	.. 16. 5½	16. 5½	
1	Samuel Grady	9	1. 12. 11	1. 12. 11	
			<u>376. 11. 2</u>	<u>112. 15. 11</u>	<u>55. 6. 5½</u>
249					

Doubtful

Bad

94. 12. 2 $\frac{1}{2}$ 57. 9. 2

9. 4. 9 $\frac{1}{2}$

5. 11. 5

3. 9. 10

3. 2. 6

4. 13. 7 $\frac{1}{2}$

10. 16. 3

5. 11. 8

6. 2. 10 $\frac{1}{2}$

5. 5. 8 $\frac{1}{2}$

2. 8. 9

133. 11. 0 $\frac{1}{2}$ 74. 17. 9

Appraisement continued

Name of Censitaries	No of Lb	Amount	Good	Good
Brought forward		376. 11. 2	111 $\frac{1}{2}$ 15. 11	55.
Wm Morrison	8	16. 5 $\frac{1}{2}$	16. 5 $\frac{1}{2}$	
John Hayde	7	6. 17. 11		
Patrick Calahair	6	0. 0. 9 $\frac{1}{2}$	0. 0. 9 $\frac{1}{2}$	
John Patterson	5	5. 19. 4		5.
James Stanley	3	1. 0. 0	1. 0. 0	
Wm Scott	2	5. 19.		5.
John Monkman	1	7. 15. 3		
Frederick Poole	16 $\frac{1}{2}$ 15	1. 6. 5 $\frac{1}{2}$	1. 6. 5 $\frac{1}{2}$	
Robert Hamilton	14	7. 17. 7 $\frac{1}{2}$		
James Grady	13	5. 8. 3		
James Reed	12	1. 11. 9 $\frac{1}{2}$	1. 11. 9 $\frac{1}{2}$	
Patrick Collier	11 $\frac{1}{2}$ 10	4. 12. 11 $\frac{1}{2}$		4
James Nowlan	9 $\frac{1}{2}$ 8	12. 6. 7		
James Johnston	15	6. 18. 0		
George Woodland	16	. 15. 6	15. 6	
Wm Freeman	7	1. 4. 11	1. 4. 11	
Edward Cary	6	1. 12. 3 $\frac{1}{2}$	1. 12. 3 $\frac{1}{2}$	
Mary Grady	8	5. 2. 3		
Wm Morrison	2	5. 10. 4		5.
		459. 6. 10 $\frac{1}{2}$	121. 4. 1 $\frac{1}{2}$	71
310				

by pleading	Doubtful	Bad.
6. 5 $\frac{1}{2}$	133. 11. 2	74. 17. 9
	6. 17. 11	
19. 4		
19.		7. 15. 3
	7. 17. 7 $\frac{1}{2}$	
	5. 8. 3	
12. 11 $\frac{1}{2}$		
	12. 6. 7	
	6. 18. 0	
		5. 2. 3
10. 4		
8. 9	141. 8. 8	125. 5. 4

Appraisement continued.

Names of Censitaires	No of est	Amount	Good	Good by pleasure
310 Young forward	459	6. 10 <i>½</i>	13 <i>½</i> . 4. 1 <i>½</i>	7 <i>½</i> . 8. 9
5 M. L. Morrison	3	5. 5. 8		5. 5. 8
2 Michael Mc Luskie	11	2. 0. 4	2. 0. 4	
James Mc Luskie	16	1. 19. 10 <i>½</i>	1. 19. 10 <i>½</i>	
Patrick Gary	6			
5 Michael O'Brien	8	5. 5. 0 <i>½</i>		
5 John Queen	10	5. 10. 3 <i>½</i>		
Hodger Collier	16	1. 5. 3 <i>½</i>	1. 5. 3 <i>½</i>	
		£ 480. 13. 4 <i>½</i>	126. 9. 6 <i>½</i>	76. 14. 5-
327				

Signe et paraphé ne varieture?

[Signé] Arthur Webster, Joseph
Maison, J. S. Cloothair *uf* H. J. Oldham *ap.*
ainsi qu'il appert à la minute d'heure où
l'étude du souffrage

H. J. Oldham

wf

Doubtful

Bad

141, 8, 8

125, 5, 4

5, 5, 0 $\frac{1}{2}$

5, 10 3 $\frac{1}{2}$

141, 8, 8

136, 0, 8

Évaluation des
dettes due à Amable
Webster curé curateur
dans la paroisse de
Lacorne — 17 Dec^r 1832
faite par H. Lloy d'auvergne

District of Montreal

20.7.1832

Court of King's Bench

To The Honourable The Chief Justice
and Justices of the Court of King's Bench
for the District of Montreal

The Petition of William Smith
Penderleath of London, in England, Esquire,
and Margaret Chaboller, his wife, late widow
of Simon McFarish, Esquire, deceased, in his
life time of Montreal in the Province of Lower
Canada, by the said William Smith Pender
leath, her said husband hereunto duly authorized

Humbly sheweth

That the said Simon McFarish,
the first husband of her the said Margaret
Chaboller, died, on or about the ninth day of
July in the year one thousand eight hundred
and four, having previously made his last will
and Testament under which and her marriage
contract with the said late Simon McFarish
she is entitled to have and receive out of his
estate and property an annuity of one thousand
two hundred pounds currency per annum,

That the said Estate and succession of
the said late Simon McFarish subsequently
became vacant, and therupon, to wit, on
the third day of September, in the year one
thousand eight hundred and twenty four,
Henry Mackenzie, of Montreal, aforesaid,
Esquire, was duly appointed Curator thereto,
and from that time continued to be the curator
thereto until the twentieth day of June, now
last past, when he the said Henry Mackenzie
died, whereby it has become necessary to appoint
another

another person to be Curator in his stead, who will be authorised to administer the estate and against whom all claims by legatees and others may be made for the recovery of their respective debts and dues.

Your Petitioners therefore humbly pray that Your Honors will be pleased to order a meeting of the relations & friends of the said late Simon McTavish before your Honors to give them advice and opinion on the appointment of a fit and proper person to be Curator to the said vacant estate and succession and thereupon that your Honors will be pleased to homologate and confirm such advice and opinion —

Montreal 20th July 1832 —

for the Petitioners

(Signed) Frank Griffin Atty —

Let a meeting of the relations and in default of relations, of the friends of the said late Simon McTavish be held before me at the Court house on this twentieth day of July instant at eleven of the Clock in the forenoon to give them advice and opinion on the contents and prayer of the foregoing Petition —

Montreal, 20 July 1832 —

(Signed) George Pyke J.W.B.

True copy J. W. B.

Montreal 20th July 1832
P. 3

Be it Remembered, that on the twentieth day of

July — one thousand eight hundred and thirty two personally came and appeared before me the Honorable George Payne, One of the Justices of His Majesty's Court of Kings Bench, for the District of Montreal, Frederick Griffis, of Montreal, Esquire, Advocate, in the part and behalf of William Smith Blundell of London in England, Esquire, and Margaret Chabot, his wife, late widow of Simon McGarish, Esquire, deceased, in his life time of Montreal in the Province of Lower Canada, by the said William Smith Blundell, her said husband duly authorized

who by virtue of the Fiat upon the Petition presented to me this day, for the purpose of appointing a Curator to the vacant estate of the said late Simon McGarish, in the room & stead of Henry Mackenzie, Esquire, appointed Curator to the said vacant Estate on the third day of September one thousand eight hundred and twenty four, who died on the twenty - fifth day of June last

have caused to be cited before me a competent number of the friends of the said late Simon McGarish, viz: Charles Tait, George McDougall, John Porteous, William Cuthman, Henry Griffis, Benjamin Delisle & Peter Rutherford

who having heard the said petition read, and being duly sworn to give their advice on the premises, unanimously say that they are of opinion that Arthur Webster of Meadow Bank, in the Seigniory of St. Jesus, in the District of Montreal, Esquire, be appointed Curator to the vacant estate of the said late Simon McGarish and they have signed
(Signed) C. Tait, John Porteous, Wm Cuthman, Benj' Delisle, Peter Rutherford, George McDougall, H. Griffis

whereupon the said advice is by me, the said Judge, revised and confirmed, and it is ordered in consequence that the said consideration of the said advice be

Postponed to afford an opportunity to the Creditors of and persons interested in the said Estate to give their advice & opinion in the premises & for that purpose that they do appear before me at Chambers on the twenty eighth day of July instant ⁽¹⁾ and on this day twenty eighth of July, one thousand eight hundred and thirty two, having heard Counsel on a second petition to me presented by Thosles Lloyd, and therefore received the advice of certain other the Creditors & persons interested in the said vacant Estate & succession who then & there appeared ~~and~~ before me, who stated & as

their

(Signed)
George Payne

J. K. B.
(Signed) Monk or
Morrough
J. K. B.

Thosles
Lloyd

their advice that they had no particular objection to offer to the fitness or capacity of the said Arthur Webster as Curator aforesaid, but that they considered John McKenzie of Zerelbourne, Esquire, as being the fittest and most proper person to be appointed as such Curator - whereupon and after due deliberation & without regard to the last mentioned advice, do ratify & confirm the advice first above given, and it is ordered in consequence that the said Arthur Webster be & remain Curator to the said vacant Estate of the said late Simon McTavish which Curator having been present and voluntarily accepted of the said charge hath promised upon oath faithfully to discharge the trust reposed in him and hath signed -
John S. ANSELL

(Signed) A. Webster

signed, George Pyke J. K. B.
" Monk & Sonagh P. K. B.

A true copy /

Seventeen words erased are null &
one marginal note good

The 20th July 1832
Matthew Weston
Carabonite to Somer
McCauslands State

Ms. A. 1.6
May 20 1866
W. H. & C. L. Smith & Son
to Demanders
D. S. B.

Ticket & Postage Paid
Postage
100⁰⁰
W. H. & C. L. Smith & Son
to Demanders

Par devant les Notaires Publics

pour la Province du Bas-Canada, Soussignés, résidants dans le Comté
de Terrebonne -

Fut Present, Le Sieur John Fleet, demeurant au

la paroisse de New Glasgow, Cultivateur -

détenteur d'une terre
de la Seigneurie de la Côte de Terrebonne
District de Montréal, connue sous le Numéro 336, située au
milieu de la Rivière de la Chignan, de trois arpens de front
sur trente deux arpens de profondeur, formant en
superficie quatorze arpens. Trois arpens tenant par devant
à la Rivière La Chignan, derrière au terre de la Plain,
joignant d'un côté à Hugh M'Adams, et de l'autre
côté à Thomas George Preston -

sis en la censive
dans le

5

Lequel a reconnu avoir ce jourd'hui réglé avec Henry MacKenzie, Ecuyer, en
sa qualité de Curateur duement élu à la Succession de feu Simon McTavish,
Ecuyer, Seigneur en son vivant de la Seigneurie de Terrebonne, et augmenta-
tions au sujet des droits Seigneuriaux qui sont dûs au dit Sieur Curateur, au
dit nom par le dit John Fleet
personnellement qu'hypothécairement, comme détenteur
ci-dessus désigné qui
et hypothiqué au payment des dits droits échus sur l dit
l quel charge de

affecté -

~~et qu'il est dû au dit Sieur Curateur, au dit nom pour arrérages des Cens et Rentes de la dite terre~~ — échus le ONZE de Novembre mil huit cent ~~present~~ — et aussi pour Lods et Ventes sur mutations la somme de ~~huit livres deux shillings et un denier~~ cours ~~ancien~~ ~~cours de cette Province,~~ y compris l'évaluation du Blé de Rente pour chaque année. et le coup d'espèces

Et le dit John Sleek promet et s'oblige sous l'hypothèque de tous ses biens présents et futurs et spécialement à la terre cy-dessus désigné

, de payer au dit Sieur Henry MacKenzie, Curateur, (ou au porteur de la première expédition des présentes,) à ce présent et acceptant pour et au dit nom la dite somme de ~~Huit livres deux shillings et un denier~~ — dit cours le vingt cinquème jour du mois de Novembre prochain avec l'intérêt légal à compter de ce jour

les présentes ne devant innover en aucune manière la dette du dit Sieur Curateur, au dit nom, ni nuire ou préjudicier à ses droits et priviléges tels qu'existant par la Loi et en vertu des Contrats de Concession; et n'étant faites et consenties que pour régler de compte.

Et pour l'exécution des présentes, les dites parties ont élu leur domicile en leur demeure susdites, auxquels lieux, &c. Nonobstant, &c. Promettant, &c. Obligeant, &c. Renonçant, &c.

FAIT ET PASSE' à New Glasgow, demeure de Roy et Loyd
Tenier — l'an mil huit cent trente un — le
trentième jour du mois de Novembre
après midi, et les dits parties ont signé testum factis / Seyne
John Sleek, Esq. M'Kenzie, Salvoiges No. 86.
Holham n'y ainsi qu'il appert à la minute dernière
en Blanche du Notaire soussigné quarante un mots
rayés sont nuls.

J. J. Holham
My

30th November 1831

Ledger 38
£8. 2. 192

Obligation

per

Sir John Fleck

a

H. M. Kenne Sec^r Curator &c

1st Expedition H. J. Hobam r/c

Pardevant les Notaires Publics

pour la Province du Bas-Canada, Soussignés, résidants dans le Comté de Terrebonne.

Fut Présent, Helen Armstrong résidant en la paroisse de New Glasgow, veuve de feu Randall Willis

détenteur d'une terre sis en la censive de la Seigneurie de la Côte dans le District de Montréal, connue sous le Numéro trois cent soixante et quatre, située au sud de la Rivière Abercrombie, de trois arpens de front, sur vingt neuf arpens de profondeur, formant en superficie, quatre-vingt sept arpens et trois dixième en superficie, tenant par devant à la Rivière Abercrombie, derrière aux terres moncedies, joignant d'un côté à Richard Quin, et de l'autre côté à Donald Cameron,

Lequel a reconnu avoir ce jourd'hui réglé avec Henry MacKenzie, Ecuyer, en sa qualité de Curateur duement élu à la Succession de feu Simon McTavish, Ecuyer, Seigneur en son vivant de la Seigneurie de Terrebonne, et augmentations au sujet des droits Seigneuriaux qui sont dûs au dit Sieur Curateur, au dit nom par le dit Helen Armstrong tant personnellement qu'hypothécairement, comme détenteur ci-dessus désigné qui est hypothqué au payment des dits droits échus sur l dit l quel charge de

et qu'il est dû au dit Sieur Curateur, au dit nom pour arrérages des Cens et Rentes de la dite terre échus le Onze de Novembre mil huit cent quatre-vingt et aussi pour Lods et Ventes sur mutations la somme de deux livres huit shillings et trois deniers cours actuel ancien cours de cette Province, y compris l'évaluation du Blé de Rente pour chaque année. Et le coup d'après des présentes

Et la dite Helen Armstrong promet et s'oblige sous l'hypothèque de tous ses biens présents et futurs et spécialement à la terre cy-dessus désigné

, de payer au dit Sieur Henry MacKenzie, Curateur, (ou au porteur de la première expédition des présentes,) à ce présent et acceptant pour et au dit nom la dite somme de deux livres huit shillings et trois deniers dit cours le vingt-cinquième jour du mois de Novembre prochain avec l'intérêt légal à compter de ce jour.

les présentes ne devant innover en aucune manière la dette du dit Sieur Curateur, au dit nom, ni nuire ou préjudicier à ses droits et priviléges tels qu'existant par la Loi et en vertu des Contrats de Concession ; et n'étant faites et consenties que pour régler de compte.

Et pour l'exécution des présentes, les dites parties ont élu leur domicile en leur demeure susdites, auxquels lieux, &c. Nonobstant, &c. Promettant, &c. Obligeant, &c. Renonçant, &c.

FAIT ET PASSE' à New Glasgow, demeure D'Hoyle's Lloyd
le Jeudi l'an mil huit cent trente un
vingt-neuvième jour du mois de Novembre
après midi, et la dite Helen Armstrong a déclaré me savoir
ogné, et le Curateur a signé le tems fait, /Signé/ H. H.
McKenzie. T. Simoës M^r, H. J. Oloham M^r ainsi
qu'il appert à la minute demeuré en l'heure du
notaire souffrigne trente deux mots rayés sont nuls

H. J. Oloham
M^r

29th November 1831.

Ledger 65 £2-8-3

Obligation
par

Mad^r Helen Armstrong -

a

H. McKenney, Et Cura^teur &c

1st Expedition H. J. Olaham M^s

Pardevant les Notaires Publics

pour la Province du Bas-Canada, Soussignés, résidants dans le Comté de
Terrebonne

Fut Présent, Patrick Wood demeurant en la paroisse
de New Glasgow, Cultivateur,

détenteur d'une terre
de la Seigneurie de la Corne de Terrebonne
District de Montréal, connus sous le Numéro 384, située au Nord
de la Rivière Abercrombie, et aboutissant au fond de la
Seigneurie, de trois arpens de front sur trente arpens et demi
de profondeur, formant en superficie quatorze arpens
arpens et demi - tenant par devant à la Rivière
Abercrombie, derrière aux terres non cédées, joignant d'un
côté à Patrick McMahon, et de l'autre Côte à Mathew
Gilmour.

Lequel a reconnu avoir ce jourd'hui réglé avec Henry MacKenzie, Ecuyer, en
sa qualité de Curateur duement élu à la Succession de feu Simon McTavish,
Ecuyer, Seigneur en son vivant de la Seigneurie de Terrebonne, et augmenta-
tions au sujet des droits Seigneuriaux qui sont dûs au dit Sieur Curateur, au
dit nom par le dit Patrick Wood
personnellement qu'hypothécairement, comme détenteur
ci-dessus désigné qui
et hypothéqué au payment des dits droits échus sur l dit
l quel charge de

et qu'il est dû au dit Sieur Curateur, au dit nom pour arrérages des Cens et Rentes de la dite terre échus le ONZE de Novembre mil huit cent present et aussi pour Lods et Ventes sur mutations la somme de trois livres et un denier Cour actuel ancien cours de cette Province, y compris l'évaluation du Blé de Rente pour chaque année. et le Court des presents

Et le dit Patrick Wood promet et s'oblige sous l'hypothèque de tous ses biens présents et futurs et spécialement à la terre cy-dessus désigné

, de payer au dit Sieur Henry MacKenzie, Curateur, (ou au porteur de la première expédition des présentes,) à ce présent et acceptant pour et au dit nom la dite somme de trois livres un denier

dit cours le vingt cinquième jour du mois de Novembre prochain avec l'intérêt légal à compter de ce jour

les présentes ne devant innover en aucune manière la dette du dit Sieur Curateur, au dit nom, ni nuire ou préjudicier à ses droits et priviléges tels qu'existant par la Loi et en vertu des Contrats de Concession; et n'étant faites et consenties que pour régler de compte.

Et pour l'exécution des présentes, les dites parties ont élu leur domicile en leur demeure susdites, auxquels lieux, &c. Nonobstant, &c. Promettant, &c. Obligeant, &c. Renonçant, &c.

FAIT ET PASSE' a New Glasgow, demeure d'Hoyes Lloyd Jeunir Pan mil huit cent quatre vingt neufième jour du mois de Novembre apres le midi, et les dites parties ont signé lecture faite plénier Pate, Woods, H. Mc Kenzie, T. L. Moore (H. H. J. Oldham) ainsi que apposé la minute des neuf en l'Etude du Notaire soussigné, quarante un mots rares sont nuls

H. J. Oldham
N.Y.

29th November 1831.

Leger 150

Obligation.

par.

Sieur Patrick Wood

a'

H. M^e Henrie Et Curateur

1^{re} Expedition H. J. Ohlson. M^j

£3.0. 15/-

Pardevant les Notaires Publics

pour la Province du Bas-Canada, Soussignés, résidants dans le Comté de Terrebonne

Fut Présent, Le Sieur John Quin, demeurant en la paroisse de New Paisley, Cultivateur détenteur d'une terre de la Seigneurie de la Couronne de Terrebonne sis en la censive dans le District de Montréal, connue sous le Numéro 10, située au nom est de la Rivière Jordan, de trois arpens de front, sur vingt-sept arpens de profondeur, tenant par devant à la dite Rivière Jordan, derrière par la Seigneurie de messrs Dumont et Belliveau, joignant d'un côté au numero 9. et de l'autre côté au N° 11.

3

2

2

3

3

2

3

2

Lequel a reconnu avoir ce jourd'hui réglé avec Henry MacKenzie, Ecuyer, en sa qualité de Curateur duement élu à la Succession de feu Simon McTavish, Ecuyer, Seigneur en son vivant de la Seigneurie de Terrebonne, et augmentations au sujet des droits Seigneuriaux qui sont dûs au dit Sieur Curateur, au dit nom par le dit John Quin tant personnellement qu'hypothécairement, comme détenteur ci-dessus désigné qui affecté et hypothéqué au payment des dits droits échus sur l dit quel charge de

et qu'il est dû au dit Sieur Curateur, au dit nom pour arrérages des Cens et Rentes de la ditte ~~terre~~ échus le ONZE de Novembre mil huit cent ~~present~~ et aussi pour Lods et Ventes sur mutations la somme de ~~deux~~ deux livres deux shillings et deux deniers. ~~courant~~ ancien cours de cette Province, y compris l'évaluation du Blé de Rente pour chaque année. et le cout des ~~presentes~~

Et le dit John Linn promet et
s'oblige sous l'hypothèque de tous ses biens présents et futurs et spécialement
~~à la terre~~ cy-dessus désigné
, de payer au dit Sieur Henry MacKenzie, Curateur, (ou
au porteur de la première expédition des présentes,) à ce présent et acceptant
pour et au dit nom la dite somme de ~~Quatre mille dix chelins~~
~~et deux dessuis~~ - dit cours le vingt cinqième jour du
mois de Novembre prochain, avec l'intent lez d'a
compter de ce jour -

les présentes ne devant innover en aucune manière la dette du dit Sieur Curateur, au dit nom, ni nuire ou préjudicier à ses droits et priviléges tels qu'existent par la Loi et en vertu des Contrats de Concession; et n'étant faites et consenties que pour régler de compte.

Et pour l'exécution des présentes, les dites parties ont élu leur domicile en leur demeure susdites, auxquels lieux, &c. Nonobstant, &c. Promettant, &c. Obligeant, &c. Renonçant, &c.

FAIT ET PASSE' à New Glasgow demeure d'Hooyes Stoyd Esq
l'an mil huit cent trentun — le
vingt-neuvième jour du mois de novembre
apres midi, et le dit Curateur a signé le dit Titre
à declarer ne le savoir lecture faite / Scgn / H. W. Henni
T. Liiages No^m 86. I. Stotham N. ainsi qu'il
appert à la minute demeuré en l'Etat des
notarii soussigné — quarante un mots aveys
tant sus.

H. J. Wham
m/s

29th November 1831.

Ledger 2914-10-2

Obligation
par

Sieur John Quin -

a

H. McHenry, Esq^r Curator H^c

1st Expedition H. J. Oldham M^r

Par devant Ses Notaires Publics pour la Province
du Bas Canada, résidants dans le Comté de Terrebonne
soussignés;

Fut présent, Le Sieur William Morrison, demeurant
en la paroisse de New Paisley, cultivateur, de tenant d'une
terre, sis en la censive de la Seigneurie de la Céorne de Terrebonne
dans le District de Montréal, connus sous le Numero 2
octué au Nord est de la Rivière Jordan, de trois arpens
de front, sur vingt sept arpens de profondeur, bornéant
en superficie quatuorvingt une arpens, tenant par devant
à la Rivière Jordan, derrière par la trois vîn concession
joignant d'un côté au N. E. et l'autre côté au
Numero trois. Lequel a reconnu avoir ce jour d'heu
réglé avec Henry M'Kenzie, Esqur, en sa qualité
de Curateur duement élu à la Succession de feu
Simon M^r Tanch Esqur, Seigneur en son vicrank
de la Seigneurie de Terrebonne, et Augmentation
au sujet des droits Seigneuriaux qui sont dus au dit
Sieur Curateur au dit nom, par le dit William
Morrison, pour arrearages des cens et rentes de la
dite terre, échus le onze du present mois de
Novembre, la somme de quatre livres dix shillings
et deux deniers courant, y compris l'évaluation des
ble. pour chaque arrière, et le coupot des présentes
Et le dit William Morrison promet et s'obligé

sous

sous l'hypothèque de tous ses biens présent et futurs et
spécialement, la terre cy dessus désigné, de payer au dit
Sieur Henry M'Henry, Curateur, (ou au porteur de la
première expédition des présentes) à ce présent et acceptant
pour et au dit nom, la dite somme de Quatre Livres dix
chelins, et deux deniers dits cours, le vingt cinqième jour
du Mois de Novembre prochain avec l'intent legal
à compter de ces jours ces présentes me devant servir en
aucune manière la dette du dit Sieur Curateur, au
dit nom, ni nuire ou préjudicier à ses droits et
privileges, tels qu'existants, par la loi et en vertu des
Contrats de Concession; et m'étant fait et consenti
que pour régler de compte.

Et pour l'exécution des présentes, les dites parties ont
été leur domicile en leur demeure susdites. Nonobstant
Promettant &c Obligeant &c Renonçant &c
Faict et passé à New Glasgow, demeure D'Hoyle's
Lloyd, Et. S. L'an mil cent quatre-vingt-neuf
jour du Mois de Novembre après Midy, et les parties ont
signé letures faites / Signé / Wm Morrison, H. M'Henry
J. Limoges No^e, H. Oldham n^e ainsi que l'appel à
la minute duremēe en Pteau du Notaire Soupirier

J. Oldham
n^e)

29th November 1831

Ledger 264

Obligation
par

Sieur William Morrison

a'

H. M'Kenzie Esq^r Curateur &c

P. Expedition H. J. Oldham M^r

£4-00-0

Pardevant les Notaires Publics

pour la Province du Bas-Canada, Soussignés, résidants dans le comté de Terrebonne Soussignés —

Fut Présent, Le Sieur Michael O'Brien demeurant en la paroisse de New Paisley Cultivateur —

détenteur d'une terre sis en la censive de la Seigneurie de la Corne de Terrebonne dans le District de Montréal, connus sous le numero 8, de trois arpens de front, sur vingt six arpens de profondeur, formant en superficie soixante dix huit arpens, tenant pourtant à la Rivière Jordan, derrière par la ligne Seigneuriale de M^r Dumont et Bellefonte, d'un côté par N° 7. d'autre côté au N° 9 —

Lequel a reconnu avoir ce jourd'hui réglé avec Henry MacKenzie, Ecuyer, en sa qualité de Curateur duement élu à la Succession de feu Simon McTavish, Ecuyer, Seigneur en son vivant de la Seigneurie de Terrebonne, et augmentations au sujet des droits Seigneuriaux qui sont dûs au dit Sieur Curateur, au dit nom par le dit Michael O'Brien tant personnellement qu'hypothécairement, comme détenteur ci-dessus désigné qui affecté et hypothéqué au payment des dits droits échus sur l^e dit i quel charge de

et qu'il est dû au dit Sieur Curateur, au dit nom pour arrérages des Cens et
Rentes de la dite terre échus le ONZE
de Novembre mil huit cent et aussi pour Lods et Ventes sur
mutations la somme de Quatre livres cinq chelins et huit deniers
ancien cours de cette Province, y compris l'évaluation du Blé de Rente pour
chaque année. et le coup d'envoi des présentes

Et le dit Michael O'Brien promet et
s'oblige sous l'hypothèque de tous ses biens présents et futurs et spécialement
à la terre — cy-dessus désigné
, de payer au dit Sieur Henry MacKenzie, Curateur, (ou
au porteur de la première expédition des présentes,) à ce présent et acceptant
pour et au dit nom la dite somme de Quatre livres cinq chelins
et huit deniers — dit cours le vingt cinquième jour du
mois de Novembre prochain avec l'intérêt légal
à compter de ce jour —

les présentes ne devant innover en aucune manière la dette du dit Sieur Curateur, au dit nom, ni nuire ou préjudicier à ses droits et priviléges tels qu'existent par la Loi et en vertu des Contrats de Concession ; et n'étant faites et consenties que pour régler de compte.

Et pour l'exécution des présentes, les dites parties ont élu leur domicile en
leur demeure susdites, auxquels lieux, &c. Nonobstant, &c. Promettant, &c.
Obligeant, &c. Renonçant, &c.

FAIT ET PASSE' a New Glasgow demeure d'Hoges
Loyd le 2^r l'an mil huit cent hante un le
vingt neuvième jour du mois de Novembre
apres midi, et les ditz parties ont signé le tems fait
l'Signé Michael O'Brien H. M. Kearie, J.
Lemoyne, not^r, H. J. Obham. Si ainsi que
effut à la minute demeure en l'Etude du
notaire soussigné quarante un mots rayez une
rude - un renvoi en moyent temps H. J. Obham

NJ

29th November 1831.

Leger 289
£ 4. 5. 8

Obligation

part

Michael O'Brien

a

H. M'Kenzie Esq Curator &c

1st Expedition H. J. Wollaston M^r

Pardevant les Notaires Publics

pour la Province du Bas-Canada, Soussignés, résidants dans le Comté
de Terrebonne

Fut Present, Le Sieur Felix Boylen, demeurant en
la paroisse de New Glasgow, Cultivateur

détenteur d'une terre
de la Seigneurie de la Corne de Terrebonne
District de Montréal, connue sous le N° 383, située au Nord de la
Rivière Abercrombie, et aboutissant au cordon de la Seigneurie
de trois arpens de front, sur unqz neuf arpens de profondeur
fournant en superficie quatuvingt sept arpens, tenant par-
devant à la Rivière Abercrombie, derrière aux terres non
enclavées, joignant d'un côté à John English, et de l'autre
Côté à Patrick Wood.

sis en la censive

dans le

Lequel a reconnu avoir ce jourd'hui réglé avec Henry MacKenzie, Ecuyer, en
sa qualité de Curateur duement élu à la Succession de feu Simon McTavish,
Ecuyer, Seigneur en son vivant de la Seigneurie de Terrebonne, et augmenta-
tions au sujet des droits Seigneuriaux qui sont dûs au dit Sieur Curateur, au
dit nom par le dit Felix Boylen ——————
personnellement qu'hypothécairement, comme détenteur
ci-dessus désigné qui
et hypothéqué au payment des dits droits échus sur l dit
l quel charge de

affecté

et qu'il est dû au dit Sieur Curateur, au dit nom pour arrérages des Cens et Rentes de la ~~dit~~ ^{terre} échus le ONZE de Novembre mil huit cent ~~present~~ et aussi pour Lods et Ventes sur mutations la somme de trois Livres quinze shillings et deux deniers cours ~~ancien cours~~ ^{actual} de cette Province, y compris l'évaluation du Blé de Rente pour chaque année. et le coup d'espriental

Et le dit *Felix Boylen* promet et s'oblige sous l'hypothèque de tous ses biens présents et futurs et spécialement à la ~~terre~~ cy-dessus désigné

, de payer au dit Sieur *Henry MacKenzie*, Curateur, (ou au porteur de la première expédition des présentes,) à ce présent et acceptant pour et au dit nom la ~~la~~ ^{dit} somme de trois livres quinze shillings et quatre deniers — dit cours le vingt cinquième jour du mois de Novembre prochain avec l'intent legal a compter de ce jour

les présentes ne devant innover en aucune manière la dette du dit Sieur Curateur, au dit nom, ni nuire ou préjudicier à ses droits et priviléges tels qu'existent par la Loi et en vertu des Contrats de Concession; et n'étant faites et consenties que pour régler de compte.

Et pour l'exécution des présentes, les dites parties ont élu leur domicile en leur demeure susdites, auxquels lieux, &c. Nonobstant, &c. Promettant, &c. Obligeant, &c. Renonçant, &c.

FAIT ET PASSE' a New Glasgow, demeure *D. Boyes Lloyd*
le ~~deux~~ ^{vingt huitième} jour du mois de Novembre
afuis midi, et le dit Curateur a signé le debteur a déclaré
ne savoir signer leetem fait, (signé) *H. Mc Kenzie*, *J. L'Amoy* no^r *H. S. O. Ham* ainsi qu'il appert à la
Minuti, demeure en l'Etude du Notari soussigné.
quarante un mots rayés sont nuls.

H. S. O. Ham
Oij

28 November 1831.

Leger 157

Obligation.

par

Sieur Felix Boylston —

a

H. M'Kenna Esq Curator

re Epidemic H. W. Hobham

£3-15-4

Pardevant les Notaires Publics

pour la Province du Bas-Canada, Soussignés, résidants dans le Comté
de Terrebonne —

Fut Présent, Madame Mary Campbell,
demeurant en la paroisse de Neuve Glasgow, veuve de feu
M^e Guing en son vivant du même lieu
détenteur d'une terre sis en la censive
de la Seigneurie de La Corne de Terrebonne dans le
District de Montréal, connue sous le Numéro 403, au sud est
de la Rivière La Chigan, de trois arpens de front, sur
vingt quatre arpens de profondeur, formant en super-
ficie soixante quatre arpens et demi, tenant pardevant
à la Rivière Lachigan, derrière à la grande ligne
joignant d'un côté à feu David Leslie, et de l'autre
Côté à James Morisson.

Lequel a reconnu avoir ce jourd'hui réglé avec Henry MacKenzie, Ecuyer, en
sa qualité de Curateur duement élu à la Succession de feu Simon McTavish,
Ecuyer, Seigneur en son vivant de la Seigneurie de Terrebonne, et augmenta-
tions au sujet des droits Seigneuriaux qui sont dûs au dit Sieur Curateur, au
dit nom par la dite Mary Campbell tant
personnellement qu'hypothécairement, comme détenteur affecté
ci dessus désigné qui
et hypothéqué au payment des dits droits échus sur l dit
l quel charge de

et qu'il est dû au dit Sieur Curateur, au dit nom pour arrérages des Cens et Rentes de la ditte terre échus le ONZE de Novembre mil huit cent present et aussi pour Lods et Ventes sur mutations la somme de ~~trois~~ lires sept chelins et cinq deniers ancien cours de cette Province, y compris l'évaluation du Blé de Rente pour chaque année. et le Cours des présentes

* Cours actuel Et la dite Mary Campbell promet et s'oblige sous l'hypothèque de tous ses biens présents et futurs et spécialement à la terre cy-dessus désigné

, de payer au dit Sieur Henry MacKenzie, Curateur, (ou au porteur de la première expédition des présentes,) à ce présent et acceptant pour et au dit nom la dite somme de ~~trois~~ lires sept chelins et cinq deniers dit cours le vingt cinquième jour du mois de Novembre prochain, avec l'intérêt légal à compter de ce jour.

les présentes ne devant innover en aucune manière la dette du dit Sieur Curateur, au dit nom, ni nuire ou préjudicier à ses droits et priviléges tels qu'existant par la Loi et en vertu des Contrats de Concession; et n'étant faites et consenties que pour régler de compte.

Et pour l'exécution des présentes, les dites parties ont élu leur domicile en leur demeure susdites, auxquels lieux, &c. Nonobstant, &c. Promettant, &c. Obligeant, &c. Renonçant, &c.

FAIT ET PASSE' à New Glasgow, demeure D'Hoyle's Lloyd
Curier l'an mil huit cent trente un le
vingt et unième jour du mois de Novembre
après midi, et le dit Curateur a signé; la dite Mary
Campbell a déclaré sur le savoir lecture faite /signé/
H. McHenrie, S. Simones Not^r H. J. Blatham ap. ainsi
qu'il appartient à la minute d'encre en l'Etude du
notaire soussigné, quarante un mots rayés soulignés
un renvoi en marge est bon.

H. J. Blatham
N.Y.

26th November 1831.

Leger 127

Obligation
par

Mad^e Mary Campbell

a

H. McHenrie Esq Curator

1st Expedition H. Oldham M.D.

£3 7 5